

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

16 H Abbaye de Bonfays

Répertoire numérique détaillé
établi par
André PHILIPPE,

archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

Introduction¹

L'abbaye de Bonfays fut fondée vers 1145 par Guillaume de Bernole, seigneur d'Arches, et la femme de son frère, Valence, sœur d'un chanoine de Flabémont nommé Gonthier. C'est très vraisemblablement cette parenté qui amena les fondateurs à s'adresser à l'abbé de Flabémont, le priant d'envoyer dans le nouveau couvent des frères de son abbaye. L'abbé Etienne y consenti et plaça Gonthier à la tête de cet essaim. Cette fondation fut confirmée en 1145 par le duc Mathieu Ier, en 1147, par le pape Eugène III, en 1163 par l'antipape Victor, et en 1181 par le pape Lucius III. D'assez nombreuses concessions et donations de ducs de Lorraine et de seigneurs vinrent, aux premiers siècles de son existence, augmenter les possessions de l'abbaye, et provoquèrent des confirmations des ducs eux-mêmes et des évêques de Toul.

Nous savons peu de chose sur l'histoire de Bonfays², mais nous sommes assez bien renseignés sur ses propriétés. La commende s'introduisit à Bonfays à deux reprises, d'abord de 1539 à 1589, puis avec les derniers abbés de puis 1749. En 1635, sous l'abbé de Mitry, l'abbaye fut unie à la congrégation de l'Antique Rigueur de Prémontré, réforme de Servais de Lairuels.

Les archives de Bonfays nous sont parvenues à peu près dépourvues de documents originaux, mais cette indigence est heureusement compensée par la présence d'un cartulaire établi au XVI^e siècle et qui renferme des copies de titres intéressant des localités peu ou pas représentées dans le fonds, telles que Légéville, Maroncourt, Mattaincourt, Maximois, Pierrefitte, Pont-lès-Bonfays, Rancourt, Saint-Vallier, Ville-sur-Illon, etc. Quelques possessions de l'abbaye comportent un grand nombre de pièces, dont certaines remontent presque aux origines de l'abbaye : c'est le cas pour Monthureux-le-Sec et la seigneurie de Grésil et pour Saint-Baslemont.

¹ *Bibliographie* : *Gallia Christ*, XIII, col. 1149-1152. — Hugo, *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis Annales...* Nancy 1734. t. I. col. 379-390 : *Præbationes* col. CCCVII-CCCXXVIII.

² Le Dr Liégeois, de Bainville-aux-Saules, a écrit une histoire de l'abbaye de Bonfays, qui a valu à son auteur en 1920, l'attribution du prix Dupeux à l'Académie de Stanislas. Mais cette étude est demeurée manuscrite.

Abbés de Bonfays

(Liste établie par le Dr Liégeois)

1145 - 1155.....	Gonthier.
1155 - vers 1175.....	Ascelin + 1180.
vers 1175.....	Gardricus.
*1181 - 1198.....	Wiard.
1198.....	Ymerus.
*1219 - vers 1230.....	Wiard (2 ^{ème} fois).
1231 - 1236.....	Conon.
1236 - 1238.....	Nicolas de Ville.
*1247.....	Thébaud.
*1268 - 1276.....	Herbert (ou Hymber).
1277 - 1287.....	Aubert.
1287 - 1324.....	Simon +1332.
*1326.....	Jacques.
*1330 - 1332.....	Jean.
1332 - 1341.....	Gérard.
*1344.....	Thébaud.
*1360 - +1378.....	Louis.
1379 - vers 1382.....	Pierre des Rochers.
*1390.....	Olry de Neufchâtel.
*1394 - 1439.....	Demenge de Velotte (ou de Villers).
1439 - 1450.....	Didier de Grand ³ .
1450 - 1457.....	Guillaume de Remoncourt.
1457 - 1480.....	Nicole Magnien de Saint-Baslemont.
*avant 1487 - fin 1490.....	Gérard Roulin.
1490 - 1498.....	Jean <i>de Cortesiis</i> .
1498 - 1501.....	Etienne Morizot de Liffol.
1501 - 1505.....	Jean Morizot.
1505 - 1523.....	Nicole Rouyer de Châtenois.
1523 - 1526.....	Nicole de Breulx.
1526 - 1539.....	Thierry Deschault ⁴ .

Abbés commendataires

1539 - 1562.....	Etienne de Marthoy (ou de Marsay).
1562 - 1577.....	Nicolas Prêcheur (ou Nicol Predicatoris).
1577 ou 1578 - 1589.....	Jean Gentilhomme.

Abbés réguliers

1589 - 1617.....	George de Mitry.
1617 - 1653.....	Christophe de Mitry.
1653 - 1667.....	Damascène Perrin.
1667 - 1698.....	Godefroy Mouron.
1698 - 1721.....	Arnould Simon.
1721 - 1726.....	Félix Malcuyt.
1726 - 1749.....	Antoine Varnier.

³ Abbé de Falbémont de 1450 à 1466.

⁴ Ce nom se rencontre sous des formes et avec des orthographes variées.

Abbés commendataires

1749 - 1753.....	Le Besgue de Nousard.
1753 - 1762.....	Jean des Tournelles.
1762 - 1767.....	Miakuoski.
1767 - 1784.....	Nicolas de Tournet.
1784 - 1790.....	Jean Simonet des Tournelles.

Sommaire du fonds XVI H

XVI H 1	Cartulaire	(XII ^{es.} -1756)
XVI H 2	Relations avec le prieuré de Bleurville	(1529-1637)
XVI H 3	Relations avec le prieuré de Bonneval	(1219)
XVI H 4	Relations avec le seigneur de Savigny	(1487)
XVI H 5	Mense abbatiale	(1562-1755)
XVI H 6 -34	Biens de l'abbaye	(1176-1789)
	6 Bainville, Bazoilles, Bégécourt, Bonfays, Charmois-l'Orgueilleux, Harol	
	7 - 8 Légéville	
	9 - 19 Monthureux-le-Sec	
	20 Pont-lès-Bonfays	
	21 - 28 Saint-Baslemont	
	29 They-sous-Montfort	
	30 Valleroy-le-Sec	
	31 - 33 Les Vallois	
	34 Varmonzey	
XVI H 35	Bois	(1228-XVIII ^{es.})
XVI H 36	Cens et rentes	(XV ^{es.} - XVIII ^{es.})
XVI H 37	Pièces diverses	(XII ^{es.} -XVIII ^{es.})

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BONFAYS⁵
(ordre de Prémontré)

XVI H 1

(Registre). — Un registre de 416 feuillets papier, 390 x 240 mm, relié en basane.

Cartulaire. — «Recueil des titres de l'abbaye de Notre Dame de Bonfay de l'ordre de Prémontré 1757». Ce registre est divisé en trois parties :

1° Une «Table des titres contenus en ce volume rangés par ordre alphabétique quant aux lieux et par ordre chronologique quant aux titres de chaque lieu», partie non paginée ni foliotée à l'origine.

2° Le Recueil proprement dit, paginé à l'origine de 1 à 738⁶.

2° Un supplément qui rassemble un certain nombre de titres «hors de leur ordre pour avoir été trouvés dans différentes layettes», pages 739 à 756⁷.

L'analyse de tous les documents transcrits dans ce registre s'impose, quelques originaux seulement étant parvenus jusqu'à nous⁸. D'autre part, nous avons cru devoir respecter la double disposition topographique et chronologique, qui permettra aisément les recherches.

LEGEVILLE : Donation à l'abbaye par Bartremans de Légéville de cinq quarts de blé froment sur des terres de Légéville, et approbation de cette donation par Regnal de Mirecourt, écuyer, seigneur des terres susdites : 1372 (page 1) ; — Testament de Jehan dit li Chassenais, seigneur de Pierrefitte en partie ; il élit sa sépulture dans l'église de Bonfays ; il lègue à l'abbaye son «cheval berdoy», dont le prix servira à payer ses obsèques, à solder les frais d'un repas qu'il doit aux confrères de la confrérie Saint-Nicolas de Ville, et aux réparations de l'église ; il lègue des sommes d'argent et des cens en nature aux curés de Ville et d'Adompt, pour son anniversaire ; il donne tous ses revenus de Légéville qui seront disponibles après ce legs, à l'église de Bonfays ; il nomme pour ses exécuteurs testamentaires nobles Jehan de Ville, chevalier, et Jehan dit le *Vogien d'Allie*, écuyer : 1380, 5 mai (p. 2) ; — Donation en aumône à l'abbaye par Jehan Richart de Valfroicourt, d'un resal de froment de cens annuel sur une maison sise à Bainville, qu'il avait acquis de Jehan... de Bainville sur Madon et d'Alis sa femme, et d'un vaxel de froment à Légéville, qu'il avait acquis de Coinnin de Légéville : 1414, 8 décembre (p. 5) ; — Acte d'acquêt du vaxel de froment ci-dessus : 1414, 8 décembre (p. 7) ; — Extrait du testament de Erard de Jalney, écuyer, fait à la requête de Didier de Grand, abbé de Bonfays ; Erard lègue à l'abbaye pour son anniversaire trois resaux de froment à lever sur ce qu'il possède en la ville, ban et finage de Légéville : 1442, 28 août (p. 9) ; — Ratification de cette donation par noble Claude de Légéville, héritier de Erard de Jalney, à cause de Hellegay, sa femme, sœur d'Erard. Témoins : Thiery d'Oëlleville, curé de Saint-Firmin et Jehan le Clerc, procureur de Vosge : 1444, 17 février (p. 10) ; — Acte par lequel Claude de Légéville et Hilgay de Jalney, sa femme, après avoir rappelé les donation et ratification qui précèdent, assignent les trois resaux sur la moitié du gagnage de Légéville et donnent en aumône à l'abbaye l'autre moitié de ce gagnage, «partable contre George de Craincourt, escuier», frère de mère d'Hilgay. Ils ajoutent encore à ces donations la moitié du pré du *Petit Han*, devant le moulin de Heucheloup, au ban et finage de Bainville. L'abbaye sera tenue de faire célébrer quatre services par an pour les âmes des donateurs, de leurs prédécesseurs et de leurs successeurs : 1446, 19 janvier (p. 11) ; — Vente à l'abbé Guillaume de Remoncourt par noble George de Craincourt et sa femme Marguerite de Godoncourt, de leur moitié du gagnage de Légéville, à l'exception des corvées d'hommes, de femmes et de bêtes que les vendeurs se réservent, pour la somme de 30 francs de Lorraine, de principal et six gros pour les vins. Témoins : Jehan Pheulpin, secrétaire du roi de Sicile, et Estienne Begin de Mirecourt, prêtre : 1453, 6 février (p. 15) ; — Vente au même abbé par les mêmes du quart d'un pré dit *le Breuil*, entre Légéville et Bonfays, «partable» à Claude de Légéville, à cause de sa femme Hillegay de Jalney, pour 18 francs de Lorraine. Témoin : Jehan Mamin, curé d'Admomp : 1453, 18 janvier (p. 17) ; — Donation à l'abbaye à charge de messe par Jehan de Castelle, écuyer, seigneur de Castelle et de Légéville en partie, de sa part du Breuil et du

⁵ Aujourd'hui écart de la commune de Légéville-et-Bonfays, arrondissement de Mirecourt, canton de Dompaire.

⁶ Les pages 233 à 240 ont disparu, mais nous savons, par la table, que ces feuillets étaient blancs.

⁷ Plusieurs feuillets ont été arrachés à la fin du volume, mais cette mutilation n'affecte que la fin du dernier titre transcrit.

⁸ Un certain nombre d'originaux n'ont pas été copiés dans le cartulaire. C'est le cas notamment pour des actes concernant les propriétés de l'abbaye dans les localités des Vallois et de Dommartin. (voyez XVI H 31). Ces pièces portent au dos des analyses d'une écriture identique à celle des analyses des actes transcrits et à celle du cartulaire. Peut-être ce recueil a-t-il eu un second volume qui ne nous est pas parvenu, à moins que ce supplément ne soit resté à l'état de projet ?

Clos de Légéville : 1459, 2 février (p. 18) ; — Départ de cour en faveur de l'abbaye, obtenu aux assises de Mirecourt, par devant le bailli Henri de Lignéville, contre George de Craincourt, écuyer, qui avait fait mettre la main sur la moitié du gagnage de Légéville vendue à l'abbaye en 1453 par son père feu George de Craincourt. L'abbé Estienne Morisoy comparut en personne ; l'autre partie fit défaut. Présents : Ferri de Lignéville, Didier, de Darnieulles, chevaliers, Colas du Chastellet, seigneur de Vauvillers, George de Savigny, Jehan de Sandrecourt, écuyers : 1500, 28 septembre (p. 21) ; — Vente par Thiriote de la Ruelle de Légéville, à Hilaire Hocard, religieux représentant l'abbé Nicole Rouyer de Chastenoy d'un chapon de cens annuel, assigné sur une pièce de terre au ban de Légéville, *En haut du mont*, pour 3 francs de lorraine : 1518, 17 décembre (p. 19) ; — Traité passé entre l'abbaye et Jean Colin, de Légéville, les religieux admettent Jean Colin, âgé d'environ quatre vingts ans, dans leur couvent «pour..... sa vie durant y estre nourri, habillé, chaussé, hébergé selon sa qualité comme eulx, mesme pain, potage soir et matin, un bon plat soir et matin, estant malade ou mal disposé de la chair avec une bonne demie chopine de vin par repas, en sorte qu'il aura contentement, n'estant sujet à besogner, sy bon ne luy semble, pour ledit vin cela sera d'ordinaire, entend (en tant) qu'il y en aura dans la maison et luy sera loisible de se mettre à leur table quand bon luy plaira». En échange, d'accord avec son fils Jean Colin, il donne à l'abbaye un grand nombre d'héritages sis au finage de Légéville, saisons des *Arbures*, du *Paquis* et du *Grand Poirier*, des prés et des maisons : 1637, 18 novembre (p. 22) ; — Donation testamentaire à l'abbaye par le même Jean Colin de tout le fonds qui lui reste à Légéville, ainsi que de toutes ses dettes actives, considérant qu'il ne leur (aux religieux) a suffisamment donné en reconnoissance du bon traitement qu'il a reçu depuis son entrée». Il confirme le traité précédent : 1638, 30 juin (p. 28) ; Comme conséquence de cette donation, tous les titres d'acquêts et autres ont été remis aux chanoines réguliers. Ces actes sont transcrits dans le registre, ils sont datés de 1585 à 1637 (p. 30 à 118). Nous signalons une ratification des seigneurs de Légéville à l'occasion de la vente d'un pré à Jean Colin par la communauté de Légéville ; ces seigneurs sont : Philibert du Crocq, écuyer, seigneur de Ville moyenne, se faisant fort de François, Claude et Anne les Petit-Goust, ses beaux-frères et belle-soeur, Marie du Pasquier, veuve de Guillaume, chevalier, en son vivant prévôt de Dompierre, et Biérix du Bourg, veuve de Bermant de Saint-Nicolas : 1599, 3 juillet (p. 43) ; — Vente à l'abbaye par Claude Thiérier, de Légéville, de la moitié d'un pré «partable» pour l'autre moitié avec les religieux, sis à Légéville, *On Breux*, pour *six vingt* et dix francs : 1656, 21 avril (p. 119) ; — Cession à l'abbaye par Claude Thiérier du droit de réachat de l'acquêt précédent : 1662, 11 janvier (p. 120) ; — Transaction entre l'abbaye de Bonfays et Charles Chevalier, écuyer, seigneur de Légéville en partie : le seigneur a déchargé les religieux de tous cens et redevances seigneuriales qui pouvaient lui être dus pour sa part sur les héritages provenant de la donation de Jean Colin ; de leur côté les religieux ont quitté au Chevalier différentes sommes d'argent et divers arrérages qu'il leur devait pour messes, services ou autres raisons ; 1671, 23 mai (p. 122) ; — Vente à la communauté de Légéville par Chevalier, du chasal d'une maison, sise à Légéville, et chargé d'un cens de quatre deniers par l'abbaye de Bonfays : 1672, 18 octobre (p. 124) ; — Vente par le même seigneur à l'abbaye de la moitié lui appartenant par indivis «partable» contre Jacques Mouzin, médecin de S.A., son comparsonnier, seigneur à Légéville, des cens et redevances dus à ces seigneurs à cause de la seigneurie de Boulach et Craincourt : 1675, 26 septembre (p. 126) ; — Transaction entre l'abbé Godefroy Mouron et son couvent, d'une part, et Claude Franquin, de Légéville, au sujet d'une pièce de terre labourable sise *A la Devine*, de laquelle l'abbaye avait une part et Franquin le reste, et dont le cens était payable à l'abbaye de Chaumousey ; Claude Franquin emporte la totalité du terrain et payera à Chaumousey la totalité des cens : 1679, 10 juin (p. 129) ; — Note dans laquelle Charles Mesgnien, seigneur de Viller, capitaine prévôt et conseiller au bailliage de Vosges, atteste qu'ensuite d'un arpentage et remembrement général, Légéville et Bonfays ont chacun leur ban et finage séparé : 1702, 13 août (p. 130) ; — Sentence du bailliage de Vosges dans un procès entre l'abbaye et Michel de Maisonblanche, seigneur de Légéville, au sujet de pièces de terre contestées, et transaction entre les parties : 1702, 1703 (p. 131) ; — Pièces de procès avec le sieur de Maisonblanche : 1705-1710 (p. 134-148) ; — Pied-terrier conformément à l'arpentage et remembrement général de Légéville : 1713, 15 septembre (p. 148) ; — Reconnaissance des cens dus à l'abbaye de Bonfays par les habitants de Légéville : 1714, 27 janvier (p. 162) ; — Transaction avec les habitants de Légéville au sujet des bornes séparatives de leurs bois et de ceux de Bonfays : 1715, 22 avril (p. 189) ; — Accord entre l'abbaye et Dominique Odinot, maître charpentier à Légéville, au sujet d'une «place mazure» à Légéville, *Ez Ruelles*, et provenant de la donation Jean Colin : 1716, 16 mars (p. 190) ;

— Echange entre Bonfays et Dominique Valentin, de Légéville, d'une mesure contre un demi-jour de pré, un petit jardin et une poule de cens. 1723, 26 avril (p. 192) ; — Traité avec les habitants de Légéville pour la séparation de leurs bois de ceux de Bonfays : 1754, 27 juillet (p. 193).

LIGNEVILLE : Vente à la mense conventuelle de Bonfays par Dominique Malaisier, fermier du domaine du roi à Darney, de tous les immeubles qui lui appartiennent au ban et finage de Lignéville et bans voisins, pour 7 000 livres tournois : 1755, 26 août (p. 196) ; — Déclaration des immeubles faisant l'objet de la vente précédente : 1755, 12 septembre (p. 199) ; — Prise de possession des immeubles de Malaisier, à Légéville : 1755, 20 novembre (p. 219) ; — Adjudication des immeubles de Malaisier à l'abbaye : 1756, 5 août (p. 224).

MARONCOURT : Charte du duc Simon III notifiant et confirmant les donations faites à l'abbaye de Bonfays par Gérard de Ville : ses terres allodiales d'Hagécourt et de Maroncourt, le droit de faire pâturer les bestiaux dans ces terres et même depuis les limites du territoire de *Romuticuria* jusqu'à celles du territoire de Dompaire, avec l'usage dans les bois ; le droit de pêche à différents engins. Cette donation avait en outre été consentie par Pontia, femme de Gérard, et ses enfants Simon, Drogon, Gérard, leurs autres frères et leur sœur Eolide. Témoins : Henri, comte de Salm, Joffroi de Deully, Vivard de Deully, Thierry de Darney, Thierry de Saulxures, Mathieu de Mandres, Humbert, abbé de Chaumousey, et Hugues, prévôt : s. d. [1190-1204] (p. 241) ; — Transaction entre les abbés de Bonfays et de Chaumousey au sujet de l'alleu d'Odélin de Maroncourt (*Moiruncourt*) ; Chaumousey aura la moitié de l'alleu ; l'autre moitié appartiendra à Bonfays sous le trécens annuel de cinq sous toulois payable à l'abbaye de Chaumousey à la fête de Saint-Martin ; si l'une des deux abbayes édifie dans ledit alleu un moulin à ses frais, l'autre ne pouvant ou ne voulant pas le faire, celle-ci participera aux dépenses pour la moitié, et le moulin entier appartiendra à ceux qui l'auront construit : 1214, mars (p. 242) ; — Vente à Willaume de Ville, prévôt de Dompaire, par Richard de Maroncourt, prêtre, curé de Saint-Firmin, de tout ce qu'il pouvait avoir eu en héritage de père et de mère à Maroncourt, à Hymont, à Mattaincourt et aux Vallois et de tout ce qu'il avait acquis personnellement aux bans et finages des dites villes, ainsi que de ce qu'il tenait à Maroncourt des abbés de Chaumousey et de Bonfays, pour soixante livres de toulois : 1276, décembre (p. 243) ; — Sentence arbitrale prononcée par Forques de Richardménil, chevalier, pour clore un débat entre l'abbé de Bonfays, Simon, d'une part, et Mathieu de Lorraine et la communauté de Maroncourt d'autre part, au sujet du droit prétendu par l'abbé de mettre un maire en la ville de Maroncourt, droit qui lui est maintenu : 1324, lundi après l'octave de la Madeleine (p. 244) ; — Acensement par l'abbé de Bonfays, frère Demenge, à Jehan Haquay, fils de Jehan le Sauleget de Hagécourt, d'une maison avec meix, ce dernier «partable à Chaumousey», sise à Maroncourt, sur le Madon, et de plusieurs autres héritages au même finage, moyennant un cens annuel de deux sols payable à l'abbaye, à Maroncourt, à la Saint-Martin d'hiver. Témoins, maître Robert, maître des écoles de Mirecourt, et le grand Jehan de Racécourt, maire de Mirecourt : 1421, 27 juillet (p. 245) ; — Charte de l'abbé Thiéry Deschault faisant connaître les acensements de terres à Maroncourt faits à divers particuliers par son prédécesseur Nicol de Chastenoy, et réacensement, après saisie, des terres qui n'avaient pas payé le cens : 1530, 20 octobre (p. 247) ; — Arpentage des terres et prés sis au finage de Maroncourt «censables» à l'église de Bonfays ; 1602, 25 et 26 novembre (p. 249).

MATTAINCOURT : Autorisation donnée par Simon, abbé de Bonfays, et Jehan de Remiremont, curé de Mattaincourt et notaire juré, à Paris de Vroville, parmentier, de vendre à Jehan dit lou Gaul, de Mattaincourt, parmi d'autres héritages, une pièce de terre grevée d'un cens de six deniers envers l'abbaye : 1323, novembre, dimanche avant la fête Saint-André (p. 253) ; — Reprise de l'abbaye par Coulette, veuve du maire Ferry de Mattaincourt, en qualité de maimbour et tutrice de ses enfants, de l'acensement d'une maison et d'un champ sis à Mattaincourt, moyennant le cens annuel de cinq sous, que payait déjà le maire Ferry : 1446, 27 mars (p. 255) ; — Réclamation en paiement par l'abbé de Bonfays d'un arriéré de cens. Cette pièce est en forme de procès-verbal et renferme des passages en style direct. Le lundi, 12 septembre 1440, environ une heure après vêpres, frères Didier de Grans, abbé, et Demenge de Mirecourt, chanoine de Bonfays, se sont rendus à la porte de Mirecourt, devers Mattaincourt, et lettres en main, ont réclamé à

Warry, fils de Jehan des *Pilleis*⁹, de Mirecourt, le paiement d'un cens de deux chapons assigné sur un meix que tient Warry devant la porte précitée. Après avoir examiné les lettres, le débiteur s'est ainsi exprimé : «M. l'abbaye [*sic*], je voy bien que c'est, je vous respont et promest des maintenant de vous paier moi et mes héritiers on temps advenir a vous et a vous successeurs abbey du dit Bonfay les dis deux chapons de cens chascun un, des arrierges du temps passé, je le mest à vostre dit». Témoins, Ferry, fils de Willaume de Bainville, prévôt de Mirecourt et Gérardin de Sert, clerc juré de Mirecourt : 1440, 12 septembre (p. 256) ; — Donation à l'abbaye par Jean Philippin, lieutenant du bailli de Vosges, d'un resal de froment et d'un resal d'avoine à prendre tous les ans sur la partie des grosses dîmes de Mattaincourt et d'Hymont appelée *la Gerbe Lallemand de Charmes* ; celle-ci avait été acquise par Philippin des héritiers de feu Jean Petitbout et était chargée de quatre gros pour le service annuel de ce dernier. Cette donation est acceptée par l'abbé Willame de Remoncourt qui s'engage à faire faire les services convenus pour Jean Petitbout et pour Philippin et sa femme Sibille, fille de Jean Petitbout. Témoins, Jean de Lunéville, curé d'Adompt et Thiéry de Pusnels, curé de Domvallier : 1451, 24 juillet (p. 257) ; — Acte de protestation de l'abbé Nicol *Predicatoris*, contre des censitaires de Mattaincourt où il s'est rendu en personne et n'a pu obtenir le paiement des cens : 1571, 11 janvier (p. 259) ; — Sentence relative à la *Gerbe Lallemand*. Les quarante gerbes de blé qui la composaient étaient auparavant levées par les curés au nom de l'abbaye ; elles le seront dorénavant par les abbés et religieux ou leurs commis, pour en disposer par eux, comme bon leur semblera : 1647, 17 décembre (p. 262) ; — Acensement par l'abbé Godefroy Mouron à Nicolas Dupré, marchand et ancien maire de Mirecourt, d'un meix, au finage de Mirecourt. «Peu en dela des murailles de ladite ville au-dessous des ruines de la citadelle», moyennant une rente annuelle de deux francs barrois : 1693, 18 septembre (p. 263).

MAXIMOIS (They-sous-Montfort) : Notification et confirmation par Geoffroi, seigneur de Deully (*Davilei*), de la donation en aumône faite à l'abbaye de Bonfays par Guiard le Roux, de Deully, de tout ce qu'il possédait dans les pâturages de Vittel et de Viviers, avec le consentement de sa femme Mirabelle, de ses fils Hugue et Jean et de sa fille Pétronille. Témoins, Simon, duc de Lorraine, Gérard la Truie (*Troa*), Baudoin et Faucon, chevaliers, Hugues, Albert et Olri, clercs : 1195 (p. 266) ; — Donation par le duc Ferri III à Geliat, son clerc, de Montfort, pour le service qu'il lui a fait, d'un gagnage de demi-charrue, au finage de Maximois (*Moisonmeix*) «ainsi con li chemins va contremont des le ban de Hareville jusques à chemin qui vient devers Vitel, et tout celui chemin jusques a sentier de Teil qui va à Mosturel le Sac et dessent par une combele a une funteine quon dit à Frasne en descendant jusques a bois de Vitel...» il lui a donné également l'«amplastre a Montfort devant la maison qui fut Finance» où ledit Geliat a fait sa maison, et le droit d'usage dans ses bois. L'acte fut scellé par le duc et par Henri, sire de Blâmont : 1289, le mercredi après la Mi-Carême (p. 266) ; — Accord par devant le duc Ferri entre Jenin de Coffey, fils d'Henri le Bègue de Deully, et Ysabelle sa femme, d'une part, et Geliet de Montfort, d'autre part, au sujet des terres, prés et bois qui composent le ban et finage de Maximois. L'acte fut scellé par le duc et l'official de Toul : 1291, juillet, mardi après la Division des Apôtres (p. 268) ; — Confirmation par le duc Thiébaud de la donation testamentaire du gagnage de Maximois faite par Geliat de Montfort à l'abbaye de Bonfays : 1306, avril (p. 270) ; — Vente à l'abbé de Bonfays, Simon, par Maheu de Montfort, sa femme Asseline et leur fils Jehan dit Waitrelars, d'une pièce de terre arable, au ban et finage de Montfort, près de la grange de Maximois (*Messommeix*), pour quatre livres de bons toulois de Nancy ; 1306, septembre (p. 271) ; — Vente à l'abbé Simon par Jehan dit Waitrelars, de Montfort, et Asseline sa mère, de six jours de terre arable, à Maximois (*Messommeix*), pour soixante sols de bons toulois de Nancy : 1308, mai (p. 272) ; — Vente au même abbé par Jehan et Willame Matrapas, neveux de feu Geliet de Montfort, de deux pièces de terre sises à Maximois, la première par Jehan seul, sise près du bois de la Flachère et de la terre achetée par l'abbé à Jehan Waitrelars d'un côté, et de l'autre près du *Bois Madame Alis* : la seconde pièce est vendue en commun par Jehan et Willame ; le tout pour la somme de quatre livres de bons toulois de Nancy : 1308, août (p. 274) ; — Charte de Thiébaud, duc de Lorraine, agréant et confirmant les divers acquêts faits par l'abbé Simon «en nostre baronie en leu que on dit

⁹ Une épitaphe de la chapelle de la Oultre, à Mirecourt, rappelle la sépulture de Jehan des Piliers, de Jehanne, sa femme, et de Warry, leur fils, jadis lieutenant du bailli de Vosges ; elle mentionne une fondation de Nicolas, fils de Warry, lui-même procureur et lieutenant du bailliage, et donne les noms de deux femmes de Nicolas, Claudette de Montenoy et Jannatte de Valfroicourt, cette dernière décédée le 27 septembre 1484. Une autre inscription de la même chapelle fait connaître que Warry des Piliers est mort le jour de la Pentecôte (2 juin 1476).

Moixonmeix en la chastelerie de nostre chastel de Montfort...», à savoir à Maheu de Montfort, à sa femme Esseline et à leur fils Jehan dit Woitrellart, à Jehan et à Willame dit Maultrespeis, neveux de Geliet de Montfort, à Willermin dit Chancilleit, Zezile, Ysabel et Sibille, enfants du Hongrois de Montfort et à Henri de Montfort et Huedin, sa femme : 1309, septembre (p. 275) ; — Certificat d'arpentage du *Bois les Moines*, dépendant du gagnage de Maximois, sis au ban et finage de La Neuveville-sous-Montfort, et contenant 29 arpents de Lorraine, à raison de 150 verges par arpent : 1608 (p. 276) ; — Sentence du bailliage de Vosges qui maintient les religieux de Bonfays dans le droit d'envoyer vainpâture leurs bestiaux de Maximois sur le finage de La Neuveville-sous-Montfort : 1685, 6 juillet (p. 277) ; — Sentence qui adjuge à l'abbaye de Bonfays le bois de Maximois, contesté par les habitants de Haréville : 1686, 19 novembre (p. 278) ; — Abornement du bois de Maximois : 1687, 23 juillet (p. 283).

MIRECOURT : Acensement par l'abbé Didier de Grand à Jehan le Coutelier, de Mirecourt, d'une maison appartenant à l'abbaye, sise à Mirecourt derrière la halle, entre Warry des Piliers, bourgeois de Mirecourt, de part et d'autre, moyennant un cens annuel de trois gros et demi : 1445 (p. 286) ; — Reconnaissance par noble Warry des Piliers, bourgeois de Mirecourt, d'un cens annuel de un chapon du à l'abbaye et assigné sur une chenevière au finage de Mirecourt a *Cignousey* : notaire, Girard Juif, de Mirecourt : 1446, 20 décembre (p. 287) ; — Actes concernant la susdite chenevière : Vente par Jaunatte, fille d'Aubert le Cherrier, de Mirecourt, à Fauquegnon, jadis maire de Mirecourt, d'un chenevière sise à *Tignozey*, pour un demi-cent de chanvre : notaire, Demongin Aubertin, de Rosières-aux-Salines, recteur des écoles de Mirecourt : 1399, 11 juillet (p. 289) ; — Acensement par Fauquegnon de la susdite chenevière à Simonin la Chaitte, de Mirecourt, moyennant le cens annuel d'un chapon : 1399, 11 juillet (p. 290) ; — Reconnaissance de ce cens par Simonin la Chaitte : 1399, 11 juillet (p. 291).

MONTHUREUX-LE-SEC : Abandon à l'abbaye par Wichard des pâturages du ban de Monthureux, jusqu'à l'extinction d'une dette : 1176¹⁰ (p. 294) ; — Charte du duc Mathieu faisant connaître que Wichard, seigneur de Monthureux-le-Sec (*Monstroul le Sec*) a confirmé à l'église de Bonfays toutes les aumônes à elle faites par ses prédécesseurs Symon de Clermont et Wichard, son frère, à savoir l'église de Monthureux avec ses dépendances, territoire et dîmes ; une donation de dix sous de toulois faite à la même église par son père Wichard, cette somme représentant ce que Bonfays payait tous les ans audit Wichard pour le pâturage de Monthureux et de Grésil¹¹ (*Gresillis*) ; Wichard, le fils, y ajoute en aumône perpétuelle, le droit d'usage entier dans ses bois pour la grange de Grésil, les glands et les fâines pour la nourriture du bétail de cette grange ; enfin il donne à l'abbaye un jardin adjacent à la grange, tenu autrefois par Robert de Grésil : 1232 (p. 293) ; — Bulle d'Urbain IV confirmant les donations qui précèdent : Orvieto (*apud Urbem veterem*), le 10 des calendes de mai, deuxième année du pontificat [1263] (p. 295) ; — Echange d'héritages à Monthureux-le-Sec entre l'abbé Guillaume de Remoncourt d'une part et Jehan Loys de Thuillières, chevalier, seigneur de Montjoie, Heidelberg et Monthureux-le-Sec en partie, et Ysabel de Thuillières, dame de Thuillières et de Monthureux, en partie, femme de Emey du Fays, chevalier : 1452, 5 juin¹² (p. 296) ; — Donation à l'abbaye, Nicolle de Saint-Baslemont étant abbé, par frère Willermin Grayboel, de Monthureux-le-Sec, religieux de Bonfays, d'un jardin à Monthureux, entre la vigne de l'abbaye et les hoirs Gallart : 1477, 8 juin¹³ (p. 298) ; — Accord entre l'abbaye d'une part, Ysabeau de Choiseul, dame de Thuillières en partie et Pierre de Choiseul, seigneur de Bravilliers, au sujet du jardin *le petit Salveu*¹⁴ sis à Monthureux : 1512, 16 mars¹⁵ (p. 300) ; — Transaction entre le prieur de Bleurville et l'abbé de Bonfays au sujet des dîmes de Monthureux : 1529, 22 décembre¹⁶ (p. 302) ; — Vente à frère Jean Paige, curé de Monthureux, par Albert de Savigny, chevalier, seigneur de Monthureux et de Thuillières, d'une

¹⁰ Original dans XVI H 9 où la pièce sera longuement analysée.

¹¹ Grésil est aujourd'hui un château avec ferme sur les communes de Monthureux-le-Sec et de Valleroy-le-Sec. Autrefois siège d'une seigneurie.

¹² Original dans XVI H 9.

¹³ Original dans XVI H 9.

¹⁴ Ce terrain est compris dans l'échange du 5 juin 1452, analysé ci-dessus.

¹⁵ Original dans XVI H 9.

¹⁶ Original dans XVI H 2.

vigne au finage de Monthureux, *En Pasquis*, pour soixante six francs barrois : 1614, 3 janvier¹⁷ (p. 305) ; — Ratification par l'abbé Christophe de mitry, de l'acensement fait par son prédécesseur à Michel Othin, de Monthureux, et à Philippe Voirin, de Valleroy de pièces de terres sises dans ces deux localités : 1631, 28 juillet¹⁸ (p. 306) ; — Echange entre l'abbaye et Thierry Moulgenel, procureur fiscal à Monthureux ; ce dernier donne une petite place «maizure» à Monthureux, en la rue de la Grande Fontaine et reçoit une curtille au même finage, sous la ruelle allant à Esley : 1680, 19 mai (p. 308) ; — Acensement de la place mesure ci-dessus à Ferry Blensein, de Monthureux, par Albert de Savigny, chevalier, seigneur de Monthureux et Thuillières ; témoin, Jean Paige, curé de Monthureux : 1613, 20 mai (p. 310) ; — Quittance d'amortissement pour la maison de Monthureux : 1745, 1746 (p. 311).

PIERREFITTE : Vente à l'abbaye par Charles Martin, laboureur à Pierrefitte et Jeanne de Roux, sa femme, de huit omées de terre, au finage de Pierrefitte, *On Molinot*, pour 126 francs de Lorraine : 1730, 24 août (p. 313) ; — Vente à l'abbaye par Joseph Gravier, curé de They-sous-Montfort, et auparavant curé de Pierrefitte, de prés sis au finage de Pierrefitte, *Au breux de Lauvoy* et *Au Buisson*, pour 350 francs barrois : 1752, 7 janvier (p. 315) ; — Prise de possession de ces prés : 172, 1^{er} mars (p. 316).

PONT-LÈS-BONFAYS : Donation en aumône, pour le salut de leurs âmes, à l'abbaye de Bonfays, par Guillaume, chevalier, et Girard dit Ransars, fils d'Aubri de Belrupt (*Berru*) de tout le droit de pâturage dans toute leur tenure depuis Vallois jusqu'à la rivière d'Adompt (*Dadum*), dans les prés, les champs et les bois, ainsi que dans *Huonchasnoy* et au *Bolloi*¹⁹. Cette donation a été confirmée et garantie par Aubert de Darney, qui, à la demande des parties, a scellé l'acte : 1228 (p. 318) ; — Confirmation par l'évêque de Toul (non désigné)²⁰ de la donation précédente : Pulnoy (*Purnerei*), 1228, juin, fête de Saint-Barnabé apôtre (p. 319) ; — Confirmation de la même donation par Aubert, sire de Darney. Il ne s'agit plus que d'un seul donateur, Girart *li Chevalier*, de Belrupt, fils de feu Jofroi, et de sa femme Ysabel : 1266, décembre (p. 319) ; — Godefroi, doyen, et Demenge, échevin de la chrétienté de Poussay (*Pourvez*), font connaître la ratification par Demenge, fils de feu Guillaume de Pierrefitte, Béatrix, sa femme, Adeline, veuve de Ugueney de Pierrefitte, Jehan et Poirez, enfants d'Adeline, de la donation faite à l'abbaye de Bonfays par lesdits défunts Guillaume et Ugueney, frères, y compris la part que ceux-ci avaient rachetée à leur frère Renier, c'est à savoir tout ce qu'ils possédaient aux finages de Pont, de Jésonville et de Bainville, «pour tant quil soient personier des oroisons et des autres bienfais esprituez de lai dite englise avecq lour devanciers peres jai dessus dis...» : 1312, juillet (p. 320) ; — Confirmation de la donation de 1228 (Voy. ci-dessus) par Poinart dit le Chasseur, écuyer, seigneur de Pierrefitte en partie, Alix, sa femme, fille de feu Colin Dormayche, écuyer, et Jehan, Colin et Marguerite, leurs enfants. Après la teneur de la donation sont transcrites in-extenso, les confirmations de l'évêque de Toul (1228) et d'Aubert de Darney (1266)²¹ : 1354, samedi après *Paques comminiant* (19 avril) (p. 323) ; — Accord entre frère Demenge, de Villers, abbé de Bonfays, et les habitants de Pont-sur-Madon, au sujet des bois de Pont : 1403, 24 février (p. 327) ; — Sentence rendue aux assises de Mirecourt contre les habitants de Pont, au sujet des bois, et donnant toute sa force à l'accord de 1403. Le bailli de Vosges était Jacquet de Savigny, son lieutenant à Neufchâteau, Jacquin de Neufchâteau ; étaient présents : George de Craincourt, écuyer, Jehan le Clerc, procureur de Vosges, Didier Ningaudet, prévôt de Valfroicourt et Girard *dez Semex*, prévôt de Dompaire : 1453, 27 septembre (p. 328) ; — Vente par Renier de Pont et Coulin de la Sourière à Mengin Roncel, de Bainville, d'un demi-chapon de cens annuel dû aux vendeurs par Poiroy de Lerrain et ses «personniers», pour 25 gros de Lorraine de principal : 1487, 8 décembre (p. 331) ; — Annulation de la vente entre particuliers d'une terre sise au ban de Pont, *En Folenfasse*, à cause du droit de passage qu'y possédait l'abbé de Bonfays. La sentence fut prononcée par le prévôt de Valfroicourt Waultrin d'Einvaux (*Dainvalt*) en présence de frère Didier Mengin de Hagécourt, religieux de

¹⁷ Original dans XVI H 9.

¹⁸ Original dans XVI H 9.

¹⁹ Peut-être le bois de Boulay, commune de Pierrefitte.

²⁰ Eudes de Sorcey (1219-novembre 1228).

²¹ Le texte de la chartre d'Aubert de Darney est conforme, à l'orthographe près, à celui de la pièce précédemment analysée ; toutefois le copiste a daté ce document de 1256. Quant à la chartre de l'évêque de Toul, elle est ici traduite en français, et le nom de l'évêque figure en tête : «Oudas, par la grâce de Deu auwesque de Toul, fais savoir...».

Bonfays, et des parties : 1505, 13 février (p. 332) ; — Acensement, par Estienne de Marsay, abbé commendataire de Bonfays, à Parisot Drowin, d'une pièce de terre, au ban du Pont, *en la Cronée de Bonfays*, sous le cens annuel de trois chapons, une geline et un sol : 1545, 21 juillet (p. 333) ; — Acensement par Nicol *Predicatoris*, abbé commendataire de Bonfays, à Fiacre le Hoult, de Pont, d'une pièce d'héritage en nautre de meix, sise à Pont, sous le cens annuel de deux chapons et deux sous de Lorraine : 1562, 12 mai (p. 335) ; — Sentence contre les habitants de Pont, au sujet des droits d'usage, affouage et vaine pâture de l'abbaye dans les bois de Pont : 1564, 3 février (p. 336) ; — Procès-verbal de dégâts (dressé à la requête de l'abbé Nicol *Predicatoris*) commis par les habitants de Pont au bois de Fottel, finage de Pont : 1566, 27 août (p. 338) ; — Requête au duc par l'abbé et les religieux de Bonfays, afin d'avoir des commissaires pour la visite du bois de Fottel, et en attendant le rapport de ceux-ci pour faire interdire aux habitants de Pont de continuer leurs déprédations. Ordre conforme du duc : Nancy, 1567, 13 juin (p. 340) ; — Accord entre l'abbaye de Bonfays (Jehan Gentilhomme, abbé commendataire, Georges de Mitry, prieur de Fauconcourt et coadjuteur) et les habitants de Pont, au sujet des bois : 1581, 3 novembre (p. 342) ; — Cession pour 99 ans par l'abbaye de Bonfays, aux habitants de Pont, du droit de vaine pâture dans des terres sises à *Fottel* et à *Folanfosse* : 1581, 3 novembre (p. 346) ; — Accord au sujet de la perception par le prévôt de Valfroicourt, de la totalité d'une amende dont une partie devait revenir à l'abbaye : 1597, 7 février (p. 348) ; — Ventes à Jean Colin du Gravot, de Légéville, par divers, de prés sis à Pont : 1598, 26 juin (pp. 351 et 352) ; — Accord entre l'abbé Christophe de Mitry et son couvent d'une part, et les habitants de Pont, au sujet des bois et des droits d'usage : 1619, 3 mai (p. 353) ; — Acensement par l'abbé Christophe de Mitry à Françoise Richard et Nicolas Richard, son fils, de la maison avec ses appartenances construite sur le terrain autrefois acensé à Fraire le Hoult²², moyennant un cens annuel de deux chapons et de deux sols de Lorraine : 1624, 31 janvier (p. 357) ; — Arpentage des bois de Pont : 1628 ? (p. 362) ; — Requête adressée au duc par les habitants de Pont, le suppléant de les maintenir dans les droits qu'ils ont de toute ancienneté dans les bois communaux de Pont. On trouve énoncés dans cette requête les droits de l'abbaye de Bonfays : s. d. [1629 ?] (p. 360) ; — Difficultés entre l'abbaye et les habitants de Pont, au sujet des bois : 1697 (p. 366) ; — Acensement par l'abbaye à Pierre Amand, de Pont, d'une «place mazure» à Pont, *Devant la Croix* : 1702 (p. 369) ; — Abornement du bois Saint-Michel et de celui de Pont : 1709 (p. 370) ; — Extrait de l'arpentage général de Pont fait le 15 septembre 1709 (p. 377) ; — Arrêt concernant la séparation des bois de Pont : 1733 (p. 387) ; — Partage des bois de Pont : 1735 (p. 393) ; — Homologation du partage par S.A.R. la Régente : s. d. [1735] (p. 403) ; — Transaction avec les habitants de Pont au sujet des bois : 1735 (p. 405).

RANCOURT : Vente par Girardin, fils de Demoingin dit *li Calibras*, de Rancourt, à Jehan dit Jouhenei, fils de feu Valleï de Rancourt, d'une maison sise à Rancourt, avec ses dépendances et les droits y afférents pour 14 petits florins vieux de bon or et de juste poids : 1377, jour de fête de Saint-Barthélémy apôtre (p. 410) ; — Vente par Demenge de Taintrux, demeurant à Rancourt, à Mengenat de Valleroy, demeurant à Mirecourt, d'un cens de deux chapons assigné sur des héritages au ban de Rancourt, pour trente trois gros tournois d'argent : 1405, 1^{er} mai (p. 411) ; — Donation, pour son anniversaire, à l'église de Bonfays, par Lambert Ferrous, de Rancourt, de tout ce que lui, ses frères et sœur possèdent au ban et finage de Rancourt : 1401, dimanche après l'Annonciation (p. 412) ; — Acensement par frère Demenge, abbé de Bonfays, à Ferry, fils de Willemin Louzey, de Rancourt, d'une maison avec ses dépendances et de plusieurs pièces de terre sises à Rancourt, moyennant un cens annuel de deux sous toulois : 1416, 8 septembre (p. 414) ; — Acensement par l'abbaye à Jehan du Clos, demeurant à Rancourt, de terres et de prés sis à Rancourt, sous le cens annuel de quatre sols toulois : 1421, 7 mars (p. 415) ; — Acensement par l'abbé Nicole de Chastenoy à divers particuliers, de la maison et des terres de Rancourt : 1507, 21 avril et 12 juin (p. 418 et 420).

REMONCOURT : Vente par Perrin le Maréchal, fils de Huguenin le Cha, de Bleurville, à Jehan, fils de Mengin Lardant de Remoncourt, demeurant à Bainville, d'un pré au finage de Remoncourt, *En la Prelle*, pour cinq francs : 1437, 3 mars (p. 423) ; — Vente par Symonin, fils de Jehan Maiheu, de Remoncourt, à Thouvenin Mengenat, drapier, bourgeois de Mirecourt, d'un cens de trois «*hymals*» de froment, mesure de Mirecourt, assigné sur des héritages au finage de Remoncourt, à

²² Voyez ci-dessus, à la date de 1562.

Lachiençois, à Champel, En rowelat, Dessoure les luas, En Talieux, au Boutemei, En Mormont à Rougieux, En Arbues, En pécomont, à Lassury, A laipoichey, au Bouchaul, En Longe roie, Au Quoire, en Mey la Coste, En la voie de Montfort en arbures, En la Prella, En la Flaichens, En la Doynnie, On Saulcy, en laurymont, pour la somme de six francs : 1443, 27 avril (p. 424) ; — Donation testamentaire à l'abbaye par Thouvenin Mungenat, du cens précité de trois imaux de froment : 1467, 20 juillet (p. 427) ; — Acensement par frère Estienne de Liffol-le-Grand, abbé de Bonfays, aux héritiers de Willemin Menel, de Remoncourt, de la moitié d'un pré au ban de Remoncourt, *en la Prella*, donné à l'église de Bonfays par Jehan Housey, sous le cens annuel de trois gros de Lorraine : 1501, 16 juin (p. 428) ; — Acensement par frère Nicole de Chastenoy, abbé de Bonfays, à vénérable Jehan Symonin, de Remoncourt, et consorts, de plusieurs pièces de terre au finage de Remoncourt, sous le cens annuel d'un vaxel de froment, mesure de Mirecourt : 1506, 20 février (p. 430) ; — Acensement par l'abbé frère Thiriet Deschault, à Demange Guoy, de Remoncourt, de près à Remoncourt, moyennant un cens annuel de neuf gros : 1526, 18 décembre (p. 432) ; — Mainmise à la requête de l'abbé de Bonfays, sur des héritages sis à Remoncourt, pour défaut de paiement du cens : 1571, 14 août (p. 433) ; — Reconnaissance par divers particuliers de Remoncourt, d'un cens de deux gros de Lorraine dû à l'abbaye de Bonfays sur une maison à Remoncourt, *en Tabon*, dite la Maison du Puits : 1571, 27 août (p. 439) ; — Prise de possession par l'abbaye, d'un champ *En Grymochamp*, dont les détenteurs avaient refusé de payer le cens : 1571, 27 août (p. 441) ; — Acensement de ce champ à divers particuliers de Remoncourt, parmi lesquels une partie des anciens détenteurs : 1571, 19 septembre (p. 445) ; — Sentence du prévôt de Remoncourt au sujet des cens dus et non payés à l'abbaye, et recensement de ces cens : 1621, 1622 (p. 448) ; — Remembrement des terres du ban de Remoncourt qui doivent des cens à l'abbaye : 1693 (p. 462).

SAINT-BASLEMONT : Charte de Pierre de Brixey, évêque de Toul, notifiant une donation de Viard de Monces et de Vivian de Saint-Baslemont : s. d. [1166-1175]²³ (p. 470) ; — Confirmation de cette donation par Gui, chevalier, de Saint-Baslemont : 1268, mars²⁴ (p. 471) ; — Confirmation par Symonin, sire de Passavant, de la donation à l'abbaye par Gui, chevalier, sire de Saint-Baslemont, du douzième des dîmes de ce lieu : 1295, mars²⁵ (p. 473) ; — Prise à cens de ces dîmes par Jehan dit le Moine, fils de Gui : 1313, octobre²⁶ (p. 474) ; — Vidimus et traduction «de latin en roman»²⁷ d'une bulle d'Urbain IV confirmant à l'abbaye de Bonfays la donation faite par Wichart²⁸ de Monthureux-le-Sec, Aelis, sa femme, et Vivian de Saint-Baslemont : Orvieto, 10 des calendes de mai²⁹ [1263] (p. 476) ; — Quittance délivrée par les seigneurs de Saint-Baslemont à l'abbaye de Bonfays, du produit de *l'apport* Saint-Jean de Saint-Baslemont : 1338³⁰ (p. 477) ; — Accord entre l'abbé Gérard, d'une part, les seigneurs de Saint-Baslemont et les habitants d'autre part, au sujet des revenus de l'église de Saint-Baslemont : 1355³¹ (p. 478) ; — Donation à l'église de Saint-Baslemont par Gui de Saint-Baslemont pour son anniversaire : 1360³² (p. 480) ; — Jugement du doyen de la chrétienté de Vittel, attribuant les revenus de l'église au curé de Saint-Baslemont : 1265, mars³³ (p. 482) ; — Attestation des corvées fournies au curé : 1457³⁴ (p. 484) ; — Enquête testimoniale relative aux redevances et corvées des habitants de Saint-Baslemont : 1450-1457³⁵ (p. 485) ; — Accord entre l'abbaye et les habitants de Saint-Baslemont pour la

²³ Vidimus par la cour de Toul dans XVI H 21.

²⁴ Copie du XV^{ème} siècle dans XVI H 21.

²⁵ Original dans XVI H 21.

²⁶ Original dans XVI H 21.

²⁷ Par maître Lambert de Brixey, notaire de la cour de Toul.

²⁸ C'est le *Viard de Monces* de la donation de 1166-1175. Voyez ci-dessus.

²⁹ L'année du pontificat est erronée : le traducteur a écrit *setime*, or le pape Urbain IV n'a occupé la chaire de saint Pierre que de 1261 à 1264. Nous avons vu plus haut, à propos de Monthureux-le-Sec, que le pape Urbain IV a confirmé une donation du même Wichart contenant cette localité. Cette confirmation a été donnée à Orvieto, le 10 des calendes de mai de la deuxième année du pontificat (1263). Il y a tout lieu de croire que la bulle qui nous occupe, datée elle aussi d'Orvieto et du 10 des calendes de mai, est de la même année que la première.

³⁰ Original dans XVI H 21.

³¹ Original dans XVI H 21.

³² Original dans XVI H 21.

³³ Original dans XVI H 22.

³⁴ Original dans XVI H 21.

³⁵ Original dans XVI H 21.

nomination d'arbitres dans la même affaire : 1459, 20 mai³⁶ (p. 520) ; — Jugement des arbitres : 1462, 25 juin³⁷ (p. 524) ; — Transaction amiable entre Claude de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont, les chevaliers et les habitants du lieu, d'une part, et Nicole *Predicatoris*, abbé de Bonfays, Claude Garset, prieur claustral et curé de Saint-Baslemont, d'autre part, au sujet des réparations et de l'entretien de l'église paroissiale « nouvellement bastie érigée et rédiffiée » : 1567, 3 juillet³⁸ (p. 531) ; — Donation en aumône à l'abbaye par Claude de Reinach, chevalier, seigneur de Saint-Baslemont, Montreux, Ferrette, d'une maison avec ses dépendances à Saint-Baslemont, en la Rue d'en haut, près de l'église, pour en faire la maison curiale, l'ancienne étant trop éloignée de l'église ; les religieux seront tenus de célébrer dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette un service pour feu Gérard de Reinach, chevalier, seigneur de Monquentin, frère du donateur, et pour les âmes de seigneurs de Saint-Baslemont. La donation avec ses charges est acceptée par frère George de Mitry, abbé de Bonfays, curé de Montreux et Ferrette, par le prieur Martin Jacque, et par le curé de Saint-Baslemont, frère Thiebault Thiébault : 1590, 17 décembre (p. 537) ; — Acquêt d'un petit champ à Saint-Baslemont, par frère Jean Monnoye, curé dudit lieu : 1610, 8 février³⁹ (p. 541) ; — Vente par le même curé d'une partie de la maison donnée par Claude de Reinach : 1614 : 3 juin⁴⁰ (p. 542) ; — Acquêts par le même curé d'un jardin et de quatre jours de terre : 1616, 7 février⁴¹ (p. 545) ; — Acquêt par le même d'une pièce de terre *En Madinpré* : 1616, 3 mai⁴² (p. 548) ; — Acquêt par le même, d'une vigne à Saint-Baslemont : 1616, 18 mai⁴³ (p. 549) ; — Décret d'adjudication de plusieurs pièces de terre et d'un pré au profit de frère Jean Monnoye : 1621, 12 juillet⁴⁴ (p. 550) , — Echange d'une maison contre une autre par le même curé : 1617, 1^{er} mars⁴⁵ (p. 556) ; — Acquêt par le même d'une partie de jardin : 1625, 12 juin⁴⁶ (p. 557) ; — Echanges de divers héritages par le même : 1626, 20 janvier et 4 juin⁴⁷ (p. 559) ; — Décret d'adjudication de terres au profit de frère Jean Monnoye : 1633, 5 décembre, 1635, 5 mai⁴⁸ (p. 562 et 563) ; — Transport d'obligations au profit des prieur et religieux de Bonfays : 1658, 8 mai (p. 564) ; — Prise de possession, au nom de l'abbaye, de trois maisons en mesure, sises en la Rue de Lathenay à Saint-Baslemont, dont les détenteurs sont inconnus : 1693, 27 avril (p. 566) ; — A la suite sont transcrits les actes d'acensement de ces maisons ou de leurs emplacements par l'abbé Demenge de Villers en 1403, 1408 et 1409⁴⁹ (p. 568-572) ; — Transaction avec les habitants de Saint-Baslemont au sujet des réparations et des fournitures de l'église : 1720, 29 février⁵⁰ (p. 572) ; — Acensement par l'abbé Félix Malcuit des trois mesures de la rue de Lattenay, à Saint-Baslemont : 1722, 11 décembre (p. 576).

SAINT-VALLIER : Vente à Christophe de Mitry, de Fauconcourt, protonotaire apostolique, par Anne des Piliers, de Hadigny, veuve de Pierre Thiery, baron de Montjustin, du tiers de la seigneurie de Saint-Vallier qu'elle a en indivis avec les héritiers de Humbert des Piliers⁵¹, leur père, en son vivant seigneur d'Hadigny et de Saint-Vallier en partie, ainsi que de la part des gagnages que tiennent lesdits héritiers en dehors de la seigneurie, pour la somme de 270 francs de principal : 1610, 21 décembre (p. 578) ; — Vente à Christophe de Mitry, seigneur en partie de Saint-Vallier, par Marguerite, veuve de Demenge Ménesteil, de Saint-Vallier, d'une chenevière sise *On Chausat*, pour seize francs : 1611, 28 mars (p. 580) ; — Vente au même par Noël Collignon, de Saint-Vallier, d'une chenevière *On Chausat*, pour 69 francs de principal : 1611, 28 mars (p. 581) ; — Vente au même par Marguerite, veuve d'André Jean André de Bouxières-aux-Bois, d'une chenevière *On Chausat*, pour 60 francs de principal : 1611, 28 mars (p. 582) ; — Vente au même

³⁶ Original dans XVI H 21.

³⁷ Original dans XVI H 21.

³⁸ Original dans XVI H 22.

³⁹ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁰ Originaux dans XVI H 24.

⁴¹ Originaux dans XVI H 24.

⁴² Originaux dans XVI H 24.

⁴³ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁴ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁵ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁶ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁷ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁸ Originaux dans XVI H 24.

⁴⁹ Originaux dans XVI H 27.

⁵⁰ Original dans XVI H 22.

⁵¹ La statue funéraire de ce personnage, classée parmi les Monuments historiques, est conservée dans l'église de Hadigny.

par Didier Regnart, de Saint-Vallier, d'une chenevière *Ez Poireres*, pour 24 francs de principal : 1611, 28 mars (p. 583) ; — Echange par Christophe de Mitry de la chenevière sise *Ez Poirières* contre une autre chenevière sise *On Chaulsat* : 1611, 28 mars (p. 584) ; — Echange entre Christophe de Mitry, d'une part, et Pierre de Bolengier, chambellan de S.A., seigneur de Hadigny, et Claude des Pilliers, son épouse, d'autre part : Christophe de Mitry, reçoit la moitié de la seigneurie de Saint-Vallier et donne plusieurs pièces de terre au finage de Moyenmont : 1612, 21 mai (p. 586) ; — Vente à Christophe de Mitry, par le maire Didier Gérard, «des Vaulx devant Charmes», de la moitié d'une vigne à Regney, pour cinquante francs de principal : 1614, 20 janvier (p. 588) ; — Accord avec les habitants de Saint-Vallier d'où il résulte que la maison de Christophe de Mitry, abbé de Bonfays⁵², est exempte, ainsi que ses occupants, de la redevance en avoine due par les habitants aux seigneurs de Frizon pour l'acensement du bois de la Claire Voivre : 1618, 20 juin (p. 590) ; — Traité entre Christophe de Mitry et les habitants de Saint-Vallier au sujet du partage des produits communaux : 1622, 5 avril (p. 591) ; — Vente à l'abbé Christophe de Mitry par Claude de Bilistein, chevalier, seigneur de Hadigny, Lusse, Raves, Combrimont, Saint-Germain et Provenchères, et dame Claude des Pilliers, son épouse, du tiers de la seigneurie de Saint-Vallier, provenant de Humbert des Pilliers, père de la dite dame, ainsi que de ce qu'ils possèdent à Saint-Vallier en dehors de la dite seigneurie, pour 427 francs de Lorraine : 1629 : 18 janvier (p. 595) ; — Echange entre l'abbé Christophe de Mitry et Charles-François de Gellenoncourt, seigneur de Darnieulles : l'abbé emporte divers revenus de la seigneurie de Saint-Vallier et donne au seigneur de Darnieulles des héritages et revenus au finage de Gigney : 1632, 26 juillet (p. 597) ; à la suite, confirmation de cet échange par Gilbin, abbé de Justemont, ordre de Prémontré, vicaire général en circarics de Lorraine et Bourgogne de l'abbé de Prémontré : 1633, 10 juin (p. 602) ; — Vente à l'abbé Christophe de Mitry, par Claude Collatte, de nombreux héritages, sis au finage de Saint-Vallier, pour la somme de 1700 francs de Lorraine : 1634, 15 février (p. 603) ; — Vente au même abbé, par le même particulier, d'héritages à Saint-Vallier, pour 1300 francs de lorraine : 1635, 26 janvier (p. 609) ; — Vente au même abbé par Nicolas Conterey, de Benney, de la succession mobilière et immobilière à lui échue par le décès de son oncle Claudon Conterey, de Saint-Vallier : 1639, 25 février (p. 612) ; — Cession par l'abbé de Bonfays Damascène Perrin, à la maison Les prémontés de Parey-sous-Montfort, du droit de présentation à la cure de Saint-Vallier : 1663, 20 janvier (p. 614) ; — Bulle d'Alexandre VII, confirmant cette cession : Rome, Sainte-Marie-Majeure, 1663, 3 des ides de février (p. 617) ; à la suite, concession à l'abbé Guillaume de Romoncourt, par Jacques, seigneur de Haussonville, Didier de Thuillières, seigneur de Herdelmont, Jehan de Savigny, Aubert de Chastel, Didier Dauboncourt et Robert de Floréville, écuyers, seigneurs en partie de Saint-Vallier, du droit de patronage de l'église de Saint-Vallier, sous l'obligation pour les religieux de Bonfays, de célébrer divers services pour les âmes des donateurs, de leurs ancêtres et de leurs successeurs : 1455, 29 novembre (p. 621) ; — Accord entre l'abbé de Bonfays et le sieur Jean-Philippe de Mitry, seigneur de Fauconcourt, fils et héritier de Charles de Mitry, au sujet de la seigneurie de Saint-Vallier : 1669, 13 août (p. 624) ; — Sentence du bailliage de Vosges en faveur de l'abbaye, dans un procès entre celle-ci et des particuliers de Saint-Vallier au sujet d'une pièce de terre : (1677 (p. 626) ; — Remembrement de tous les biens-fonds et héritages appartenant à l'abbaye de Bonfays sur le ban et finage de Saint-Vallier : 1686, 27 mars (p. 628) ; — Lettres d'amortissement des biens de Saint-Vallier : 1712 (p. 635) ; — Arrêt de la Chambre des comptes concernant l'*assignal* et la marque des bois pour les besoins des habitants de Saint-Vallier : 1718 (p. 640) ; — Acte par lequel les habitants de Saint-Vallier se déportent de terres indiquées au terrier général comme terres vacantes ou de deshérence, en faveur de noble Joseph-François Chardot, avocat en la cour, seigneur haut, moyen et bas justicier à Saint-Vallier : 1727 (p. 642).

TATIGNECOURT : Reconnaissance par Huesons, maire, et la communauté de Tatignécourt, (*Thanteneycourt*), des rentes en blé et en deniers qui sont dues à l'abbaye de Bonfays ; la pièce devait être scellée par Symon, curé de Blaye, et Nichole, curé de Adompt et de *Nuetley* (?) *en Vosge*. 1276, dimanche avant la Saint-Barthélémy (p. 646) ; — Vente à Godefroi, curé de Hagécourt et doyen de la chrétienté de Poussay, par Poiraz, maire de Tatignécourt, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, de douze jours de terre répartis sur le finage (et dont les lieux dits sont indiqués) et du quart du moulin de Tatignécourt, pour neuf livres de bons toulois ; les vendeurs ont repris en

⁵² Depuis le 16 décembre 1617.

acensement les biens ci-dessus, moyennant le cens annuel de 15 sous toulois : 1308, décembre, samedi après la Sainte-Lucie (p. 647) ; — Notification par Martin, curé, et Wathier, vicaire perpétuel de Blaye, de la vente par Gerardel de Velotte (*Villatte*), à Godefroy, doyen de la chrétienté de Poussay et curé de Hagécourt, de divers héritages sis au ban et finage de Blaye, pour 40 sous toulois ; ces héritages ont été acensés par l'acquéreur audit Gérardel moyennant un cens annuel de trois sous toulois : 1317, février (p. 649) ; — «Extraits d'un registre de 1446, signé Gonbali⁵³» concernant le moulin de Tatignécourt (p. 652).

VALFROICOURT : Cession à l'abbaye (Godefroy Mouron étant abbé), par Jean-Jacques de Hoffelize, seigneur en partie de Valfroicourt, conseiller d'Etat et maître des requêtes, et par Nicolas de Montarby, seigneur de Dampierre, coseigneur de Valfroicourt, d'une rente de cinq imaux de blé qu'ils percevaient à Bainville, à la place d'une rente de six francs appelée *rente des fours*, due par chaque conduit aux dits seigneurs, et qui avait été depuis longtemps abandonnée à l'abbaye : 1685, 28 septembre (p. 661) : autorisation de faire cet échange donnée à l'abbaye par Edmond Maclot, abbé de l'Etanche, visiteur : 1685, 18 août (p. 664) ; — Acensement par dame Yolande de Savigny, dame de Savigny et de Valdricourt en partie, veuve de Pierre de Maulgiron, à Goery Regnauldin, de Bainville-lès-Bonfays, d'une pièce de terre à Bainville, *On Pralioux*, d'une autre au même finage, d'une troisième au ban de Rancourt, *On champ la Dame*, moyennant un cens annuel d'un resal de blé froment : 1545, 12 septembre (p. 665) ; renouvellement de cet acensement, avec modification du cens : 1676, 19 novembre (p. 667). Ces deux derniers actes sont visés dans la cession de 1685.

VALLEROY-LE-SEC : Vente à Jehan de Choiseul, chevalier, seigneur de Branviller, Grésil (*Crézille*), Monthureux et Valleroy, par l'abbaye de Bonfays (Nicol *Predicatoris* étant abbé), de pièces de terres au finage de Valleroy et d'un jardin, près de Monthureux, *En Crezillotte*, pour quatre-vingt livres tournois ; le sieur de Choiseul a d'autre part accordé à l'abbaye la jouissance d'un cens de dix blancs barrois sur un pré ou jardin au finage de Monthureux : 1562, 2 juin⁵⁴ (p. 668).

VARMONZEY : Accord entre l'abbaye et Jacques, sire de Bayon, ce dernier pour ses hommes de Varmonzey, au sujet de l'eau et des biefs du moulin du Faxal et de certains droits y afférents, 1292, avril (p. 672) ; — Transaction entre l'abbé Jehan Gentilhomme et les habitants de Varmonzey au sujet du vain pâturage : 1580, 25 février (p. 674) ; — Lettres reversales de l'acensement de la Tarpe, finage du Faxal : 1581 (p. 677 et 682) ; — Traité avec les habitants pour le paiement du cens du bois dit le Censal, finage du Faxal, qu'ils tiennent de l'abbaye : 1625, 29 décembre (p. 685) ; — Sentence du bailliage de Vosges, et accord consécutif entre l'abbaye et les habitants, au sujet du vain pâturage dans le breuil du Faxal : 1677, 7 octobre (p. 688) ; — Sentence du bailliage au sujet de méus commis par les habitants dans un bois au finage du Faxal, à eux acensé par l'abbaye : 1669, 17 juillet (p. 691) ; — Accord entre l'abbaye et les habitants au sujet du vain pâturage sur les héritages du Faxal : 1670, 1^{er} mars (p. 692) ; — Reconnaissance du breuil du Faxal ensuite des contestations sur le droit du vain pâturage entre l'abbaye et les habitants : 1677, 31 juillet (p. 696) ; — Accord entre l'abbaye et les habitants au sujet de la remise en état du vieux ruisseau de Collon : 1680, 2 octobre (p. 700) ; — Arrêt de la Cour souveraine au sujet du bois du Faxal et du vain pâturage sur ce ban : 1719, 29 juillet (p. 702) ; — Sentence-transaction, accord au sujet des chemins : 1700, 1708, 1732 (p. 710, 711, 714) ; — Reconnaissance de cens par les habitants de Varmonzey et de Rapey : s. d. (P. 716).

VELOTTE : Sentence arbitrale rendue par Jehan Philippin, lieutenant du bailli de Vosges, dans un différend entre frère Guillaume de Remoncourt, abbé de Bonfays, et Villemin Valla, de Velotte, au sujet du paiement d'un cens de douze gros : 1454, 17 juin (p. 719) ; — Reconnaissances par divers de cens dus à l'abbaye : 1678, 1691, 1733 (p. 720 et 721).

VILLE-SUR-ILLON : Donation en aumône par Antoine de Ville, chevalier, bailli de Vosges, et

⁵³ Ce registre n'existe pas en original dans le fonds de Bonfays, mais sa copie, exécutée au XVIII^{ème} siècle, a été retrouvée, en 1920, au bureau des domaines de Mirecourt et versée aux Archives départementales des Vosges par le receveur, M. Bosse. Voyez ci-après XVI H 36.

⁵⁴ Original et copies dans XVI H 30.

Yolant de Bassompierre, sa femme, de six francs de rente annuelle, moitié à l'abbé Nicole de Chastenoy et à ses successeurs, moitié aux religieux, à charge de messes et services à leur intention. Il est dit que cette somme a été prélevée sur une rente de 21 francs acquise par les donateurs à Remy de Thuillères, seigneur de Hardémont. Parmi les témoins, frère Guillaume Eulry de Vellet, gardien du couvent des frères mineurs de Mirecourt, et noble homme Nicolas de Laguerre de Ville : 1523, 31 mars (p. 723) ; — Affranchissement de toutes corvées et redevances, par Antoine de Ville et sa femme, de la maison possédée à Ville par l'abbaye, et des manants qui y habitent, pour permettre aux religieux de la réparer ; toutefois en temps de guerre, les habitants de cette maison, s'ils ne sont pas religieux, seront tenus de faire le guet et de garder la porte à leur tour : 1536, 10 octobre (p. 726) ; — Acensement par l'abbé Etienne de Marsay, à Andreu, fils de Jehan Barbier, de Ville, moyennant deux gros de cens annuel, de la maison de l'abbaye, que Andreu sera tenu de réédifier et dans laquelle l'abbé et les religieux se réservent une chambre : 1541, 25 janvier (p. 727) ; — Acensement par l'abbé Georges de Mitry et ses religieux à Laurence Vallay, femme de François de Villiers, procureur général en la souveraineté de Vauvillers, d'une place masure à Ville, en la rue derrière, sous le cens de douze deniers de Lorraine : 1596, 13 mars (p. 729) ; — Réacensement par l'abbaye à divers particuliers qui les tenaient auparavant, de pièces d'héritage au ban et finage de Ville, moyennant le cens total de quatre gros : 1610, 19 juillet (p. 730).

VIONCHENOIS (Bois de) : Vente à l'abbaye de Bonfays par Willermin de Belrupt, écuyer, et Marguerite, sa femme, de la moitié du bois appelé *Vionchanoy*, pour cinquante livres de bons gros tournois. Les religieux sont tenus de faire l'anniversaire de Willermin : 1299, dimanche après la fête de Saint-Pierre, en août (p. 733) ; — Vente à l'abbaye par Guios de Rosoy, écuyer, et Ysabel, sa femme, de l'autre moitié du même bois, pour soixante livres de gros provenisiens, avec obligation pour les religieux de faire l'anniversaire des ancêtres de Guios : 1303, le lendemain de la Toussaint (p. 734) ; — Acensement par l'abbé Nicole de Chastenoy à noble Didier Hennezel, verrier, pour lui et ses héritiers, verriers, du bois de *Vionchanoy*, appelé aussi *Bois l'Abbé*, moyennant le cens annuel de 15 gros de Lorraine, et sous réserve de certains droits d'usage : 1506, 22 février (p. 736).

«Titres hors de leur ordre pour avoir été trouvés dans différentes layettes» :

ADOMPT : Donation en aumône à l'abbaye, par Philippel de Dardenay près Montsaugéon et Nicollay Bruyrez de Mirecourt, de trois jours de terre au ban d'Adompt, *On hault de Crais*, qu'ils tenaient par leurs femmes, filles de Odat et de Jehan Guiel, frères : 1448, 8 avril (p. 739).

AHEVILLE : Vente à l'abbaye par Jehan Goule, tabellion de Mirecourt, Jehan le Pillart de Dompaigne, et par Philippe de Berney, écuyer, pour eux, leurs enfants, et leurs hoirs, de tous les droits qu'ils avaient à cause de leurs enfants, sur un cens d'un vaxel de froment au ban et finage d'Ahéville et de Blaye, pour 8 florins et 6 gros : 1422, 22 février (p. 741) ; à la suite est transcrite la vente par Mengin, fils Jehan dit le Joy, d'Ahéville, à Jehan Grans de Charmes, curé de Mirecourt, pour lui et pour ses hoirs, d'un vaxel de froment de cens assigné sur plusieurs héritages aux bans et finages d'Ahéville et de Blaye, pour la somme de neuf petits florins de principal : 1406, veille de fête Saint-André (p. 742).

ABLEUVENETTES (les) : Vente à Willermin dit Rambervillers, par Méline, fille d'Ysabel d'Ableuvenette et sœur de Renier de Légéville, de tous les biens et droits qu'elle avait eus en héritage de sa mère, pour la somme de cent sous de toulois : 1316, lundi après la Chandeleur en février (p. 755).

DAMAS-DEVANT-DOMPAIRE : Donation à l'abbaye par Poirat li Baillon de Damas (*Dommaris*) devant Dompaigne, d'un gros d'argent de cens annuel à prendre sur une pièce de terre à *Bonfosse*, «pour estre ledit Poirat, Jannette sa femme leurs peires et leurs meires enz biensfais de ladite esglise de Bonfay» ; il ajoute pour leur anniversaire un cens de douze deniers sur deux terrains au ban de Damas : 1411, 13 novembre (p. 747).

ESCLES : Acensement par l'abbé Demoinge de Villers à Jennin Vincenot et à Moingin, mareschaulx d'Escles, d'un meix à *Buefmont*, moyennant un cens annuel de trois sous toulois.

Notaire, Colin Thomassin de Bainville, curé d'Escles : 1437, 9 avril (p. 748).

[EPINAL]⁵⁵ : Vente par Jehan Baintre (?), bourgeois d'Epinal, et sa femme Maiorce (?) à Wiriel lou Fourney, bourgeois d'Epinal, d'une partie de maison au Petit Rualménil, entre la maison Willermin dit Bullin et le chemin, de la moitié d'une hière de meix à Crotté (*Ai Croutei*), entre le maix de Jehan dit lou Maréchats et Willermin dit Bullin, et de trois mailles de cens qu'on lui doit sur une maison à Chavelot, moyennant un cens de trois deniers et la moitié d'un chapon à payer à deux particuliers, et la somme d'argent de 14 sols de toulois et un demi-resal d'avoine du prix de sept sols : 1317, avril (p. 751).

FORGES (les) devant Epinal : Acensement par l'abbé Nicolle de Chastenoy, et son couvent à Parisot, des *Forges devant Epinal*, d'une pièce de pré, à *Chevalfait* ; d'une pièce de pré, à la Croix, lieu-dit *On Chempy* ; d'une hière de meix derrière ledit Parisot, moyennant un cens annuel de trois gros, payable à Gigney : 1509, 28 septembre (p. 755).

MADONNE : Donation en aumône à l'abbaye de Bonfays par Poincette, veuve de Richart de Valleroy, de tout ce qu'elle avait, pouvait et devait avoir en la ville et au ban de Madonne, pour son anniversaire et ceux de ses ancêtres. Cette donation a été agréée par Wauterin d'*Atrengnes*, écuyer, et par Béatrix, sa femme, dans la mouvance de qui se trouvaient les héritages et droits donnés à l'abbaye : 1311 (p. 756).

Ici se termine le cartulaire, auquel ne manque qu'un feuillet utile où se trouvait la fin du dernier acte transcrit.

XII^e s.-1756

XVI H 2

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 5 pièces papier.

L'abbaye de Bonfays et le prieuré de Bleurville⁵⁶. — Transaction entre l'abbé de Bonfays Thiéri Deschaulx et le prieur de Bleurville Thiéri Deschaulx et le prieur de Bleurville Thiéri Monget, représenté par Demenge Poincet, prieur de Saint-Epvre devant Toul, au sujet d'une redevance de grains. Depuis fort longtemps, l'abbaye de Bonfays doit payer annuellement au prieuré de Bleurville 22 résaux de grains, mesure de Monthureux-le-Sec, à prendre sur les dîmes de Monthureux. Or, cette quantité de grains n'avait pas été payée depuis plusieurs années. Les deux parties se sont mises d'accord de la façon suivante : l'abbé de Bonfays est tenu quitte des arrérages en grains qui lui sont réclamés jusqu'à ce jour ; pour l'avenir, les 22 résaux ont été réduits à la somme de 12 francs monnaie de Lorraine, payable tous les ans le jour de la fête de Saint-Jean l'Évangéliste, au prieur de Bleurville, à ses successeurs ou à leur maire de Dombasle-devant-Darney, sous peine de 6 francs d'amende par année de retard. Témoins : Estienne Hanry, curé de Reménoville, noble Robert de Chastenoy, procureur de Vosges, Jehan Verrier, de Charmois-devant-Bruyères, fermier de noble Remy de Teuillières, seigneur de Hardémont (1529, 22 décembre). A cette pièce est attachée la ratification de la transaction par les religieux de Bonfays ; parmi les témoins, noble Thiriote des Piliers, de Mirecourt, lieutenant du bailli de Vosges (1532, 28 mai). — Deux copies papier de ces pièces (XVII^e-XVIII^e s.). — Quittance de 12 francs de Lorraine, versés au nom de l'abbé Nicol *Predicatoris* entre les mains du maire de Dombasle-devant-Darney, recevant pour le prieuré de Bleurville (1571, 5 janvier). — Extraits des registres du dénombrement des rentes de Bleurville à Dombasle ; il y est question d'une déclaration de l'abbé de Bonfays de 1394 et de paiements effectués en 1635, 1636 et 1637 par le procureur de Bonfays Martin Bégin (XVII^e s.).

1529-1637

XVI H 3

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

L'abbaye de Bonfays et le prieuré de Bonneval. — Sentence arbitrale rendue par l'abbé de Chaumousey et le prieur de Relanges et mettant fin à un différend entre l'abbaye de Bonfays et le prieuré de Bonneval. Il y est dit seulement que le prieuré de Bonneval devra payer tous les ans à Bonfays le jour de fête Saint-Remy ou dans ses octaves une somme de trois sous d'estevenons

⁵⁵ La page porte à tort en titre courant le nom de Hagécourt qui se rapporte à l'acte suivant.

⁵⁶ Voyez T. I., la liasse V H 9.

(*stephaniensium*) sous peine du double. La notification en est faite par Wiard, abbé de Bonfays, et par D., maître d'Hérival. L'acte fut rédigé sous forme de charte-partie avec la devise latérale : *Cirogra [ph] um*⁵⁷. Parchemin maculé et détérioré (1219, *Inventione Sancte Crucis*).

1219

XVI H 4

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

L'abbaye de Bonfays et le seigneur de Savigny. — Acte par lequel Ferry de Savigny (*Savesgny*), chevalier, seigneur en partie dudit lieu, reconnaît devoir à l'abbé frère Gérard Raulin, une somme de *six vingts* francs de Lorraine «pour cause et raison de bon, pur et loyal prest» à lui fait par ledit abbé et son couvent. Ferry, ses hoirs ou ayant cause devront payer six francs «de censive annuelle», au jour de la fête Saint-Etienne, jusqu'à complète extinction de la dette avec ses arrérages. Dès restitution du capital, celui-ci devra être employé par les soins de l'abbé et de son couvent à l'augmentation du service fait tous les ans par les religieux dans la chapelle de feu noble Jehan de Savigny, père de Ferry, érigée dans l'église de Bonfays (1487, 29 novembre). Original parchemin.

1487

XVI H 5

(Liasse). — 2 pièces papier.

Mense abbatiale. — Remise par le prieur Claude Gerset à l'abbé Nicole *Predicatoris* de toutes les sommes d'argent qu'il lui a prêtées pour la remise en état de l'église et des bâtiments et pour l'entretien du monastère (nourriture des religieux, accroissement des troupeaux, etc). Le même prieur abandonne en outre à l'abbé tous ses biens meubles («argent, bagues, livres, linges, vessels, bestail, grains, vins, dettes actives, etc.») (1562, 13 août). — Traité en forme de bail passé entre l'abbé commendataire Jean Dertournelles, prêtre du diocèse de Posnanie, aumônier ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine, et les religieux de Bonfays ; l'abbé laisse aux religieux tous les biens, droits et revenus qui lui appartiennent conformément aux lots de partage de la séparation des menses faites le 15 mars 1754, moyennant une somme de 3000 livres cours de France, payables chaque année en deux termes égaux pendant la vie dudit abbé. Acte capitulaire du 9 janvier 1755. Approbation du vicaire général de la congrégation (1755, 15 janvier).

1562, 1755

Biens de l'abbaye.

XVI H 6

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 2 cahiers papier de 24 et 10 feuillets, 7 pièces papier.

BAINVILLE. — Baux de prés sis à Bainville (1786-1789).

BAZOILLES. — Bail de la ferme de Bazoilles (1784).

BEGNECOURT. — Requête présentée à la cour souveraine par l'abbé et les religieux de Bonfays contre les habitants de Bégnécourt, au sujet du droit de vaine pâture (1716).

BONFAYS. — Baux du moulin et de la ferme de Bonfays (1782, 1787).

CHARMOIS L'ORGUEILLEUX. — Constitution d'une rente de 35 francs par Jean Dion le jeune, laboureur à Nobaimont, en faveur de l'abbaye (1716).

HAROL. — Donation en aumône à l'abbaye de Bonfays par Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny, pour le repos de son âme et de celles de son père et de ses «treschiers ameis signours et compagnons Mgr Guid de Flandres et monseigneur Lowys contes de Chiney», de vingt livrées de terre à petits tournois (avec l'assentiment de son neveu Raoul, duc de Lorraine sur le tiers des tailles de Harol (*Hairoy*), de vingt sous sur la «venarie», et de vingt sous qui lui sont dus annuellement à Goherey. En échange, les religieux devront, pendant la vie de la donatrice, chanter quatre messes par an, et après son décès, faire deux fois par an, un anniversaire, pour elle et les siens. A la prière de la comtesse, son neveu le duc Raoul a confirmé et amorti les donations ci-dessus (1341, jeudi veille de Saint-Barthélémy apôtre au mois d'août). Original parchemin autrefois scellé sur double queue des grands sceaux de la comtesse et du duc. — Ordre donné par

⁵⁷ Publ. par A. Philippe, «Les chartes-parties des Archives départementales des Vosges», *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux hist. et scient.*, 1921, p. 183, n°XVI.

Jehanne de Blâmont, dame de Magnières, au prévôt et au receveur de la terre et châtellenie de Dompaire, de payer à l'abbé de Bonfays (*Boinffaux*) «ou ai son certain commandement», la somme de vingt livres de petits tournois qui lui est due annuellement et qui doit être prélevée sur les prises et tailles de la ville et du ban de Harol (Romont, 1360, dimanche après l'Apparition de Notre-Seigneur). Original scellé du sceau de la dame de Magnières sur simple queue. — Concession faite aux habitants de la «taille» de Harol par l'abbé Nichole de Saint-Baslemont. L'acte rappelle que les habitants doivent payer annuellement à l'abbaye une somme de vingt-quatre florins toulousins qui a été octroyée aux religieux par un duc de Lorraine «pour augmentation» de leur église. L'abbé Nichole, considérant que les habitants «estoient peut de gens, et par pitié et compassion d'iceulx et aussi affin qu'ilz se puissent repatrier et augmenter on temps advenir», a réduit cette redevance à la somme de huit florins, pendant dix ans, payables en deux termes par moitié à Pâques et à la Saint Remy. En retour de cette grâce, les hommes de Harol seront tenus de faire une «journée a soyer» à la volonté de l'abbé, ou de payer deux gros par homme défailant à la dite journée (1466, 18 mai). Original parchemin. — Réduction de la même redevance à huit florins, par l'abbé Gérard Raulin de Grand, «considérant et veant la povretei et diminution dudit ban, affin de ballier couraige aux manans dudit ban d'y demorer et aux absentés d'y retourner»; cette réduction est faite pour vingt ans, et le paiement est fixé aux mêmes termes de Pâques et de Saint Remy; les habitants devront «seir on faire seir par ouvrier souffisant une journée on preix entien»; si l'abbé ne voulait pas prendre les habitants pour cette corvée, chacun d'eux devrait payer deux gros; tout habitant commandé et défailant payerait également deux gros (1486, 28 juillet). Original parchemin.

Cahier où sont transcrites les copies de plusieurs actes concernant Harol et Monthureux-le-Sec : 1341, charte de Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny; 1360, charte de Jeanne de Blâmont, dame de Magnières⁵⁸; extraits de registres de 1518, 1596 et 1627 concernant les redevances des habitants du ban de Harol envers l'abbaye, aux termes de Pâques et de Saint Remy; deux articles mentionnent les modérations consenties par les religieux, pour les années 1643 à 1646, «à cause des malheurs de guerre et de peu d'habitants».

Les pièces relatives à Monthureux-le-Sec existent dans la liasse qui concerne cette localité⁵⁹, à l'exception des suivantes : Article faisant connaître que les Bénédictins de Saint-Nicolas ont douze francs de rente annuelle sur les dîmes de Monthureux; 1638, quittance du receveur du prieuré de Bleurville d'une rente due par l'abbaye de Bonfays; 1632, bail des dîmes de Monthureux passé par l'abbé Christophe de Mitry à Michel et Philippe Ottin, laboureurs au même lieu.

Réponse des habitants du ban de Harol à un placet adressé au chancelier par les religieux de Bonfays, au sujet de la redevance annuelle des dits habitants (1757).

1341-1789

Légéville.

XVI H 7

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 1 cahier de 56 feuillets et 29 pièces papier.

Procès entre les religieux et les habitants de Légéville au sujet dupâturage (1676-1677).

Bail de la ferme de Légéville (1784).

Terrier et censier de Légéville (XVIII^e s.).

XVII^e-XVIII^e s.

XVI H 8

(Liasse). — 28 pièces parchemin, 51 cahiers et pièces papier.

Biens de l'abbaye : LEDEVILLE. — Vente, par Dominique Husson, régent des écoles de Goncourt, à Anne Guaré, d'une chenevière sise en ce lieu, aux Moizes, moyennant la somme de vingt-huit francs de Lorraine (1707). — Vente par Nicolas Tranchot, écuyer, demeurant à Médonville, à Jean-Baptiste Rochejean, maître chirurgien à Lignéville, de biens sis à Lignéville, provenant de la succession de Françoise-Gabrielle Thouvenot, religieuse à Châtel-sur-Moselle, sœur d'Elisabeth Thouvenot, épouse du vendeur, pour la somme de 380 francs et 4 gros barrois (1727).

⁵⁸ Ces deux pièces en originaux dans la liasse.

⁵⁹ Voyez ci-après XVI H 9.

Acquêts, échanges, constitutions concernant la famille Malaizier, de Lignéville (1728-1750).

Cession à Dominique Malaizier, fermier du domaine de Darney, par le curateur de ses enfants mineurs, de la moitié des biens appartenant à ces mineurs, sis au ban et finage de Lignéville, moyennant 1 395 livres tournois à payer par ledit Malaizier, à la décharge de ses enfants mineurs (1755, 19 août) ; — Vente à la mense conventuelle de Bonfays, par Dominique Malaizier, des biens provenant de la part de ses enfants mineurs, moyennant 7 000 livres tournois (1755, 26 août) ; — Criées, vérification des criées, oppositions diverses, pièces de procédure y relatives, adjudication définitive aux religieux (1755-1758).

Echange de biens à Lignéville entre les religieux de Bonfays et Joseph-Antoine Pyrot, receveur des fermes du roi à Lignéville (1783).

Bail du gagnage de Lignéville (1786).

1707-1786

Monthureux-le-Sec.

XVI H 9

(Liasse). — 16 pièces parchemin, 27 pièces papier.

Charte par laquelle Wichard fait connaître qu'avec le consentement de sa femme et de son frère Simon [de Clermont]⁶⁰, il a engagé pour vingt ans à l'abbaye de Bonfays (*Bonfai*), en garantie d'une dette de 4 livres 6 sous de toulois, le cens des pâturages de son ban de Monthureux (*Mosteru*). A l'expiration du terme précité, il pourra racheter son gage. Tant que celui-ci n'aura pas été racheté, la dette ne pourra être réduite et l'église de Bonfays possédera les pâturages et en jouira pour ses troupeaux, sans aucune contestation, jusqu'à l'extinction de la dette. La pièce fut scellée par Simon. Les témoins sont : Wiard, prieur, Thiébaud, proviseur, Arnoul, prêtre, Pierre, chevalier *Bone Curie*, Thiéri, fermier, Encius de Clermont (1176)⁶¹. Original parchemin, autrefois scellé. — Acte du duc Mathieu II par lequel il fait connaître que Wichard, seigneur de Monthureux-le-Sec, a approuvé et confirmé toutes les aumônes faites à l'abbaye de Bonfays par ses prédécesseurs Symon de Clermont et Wichard, frère de ce dernier, à savoir l'église de Monthureux, ses dépendances et ses dîmes, qui étaient de leur alleu propre ; la donation faite par son père Wichard, à l'abbaye, des dix sous de toulois que Bonfays lui devait annuellement pour les pâturages de Monthureux donne de plus à l'abbaye, pour la grange de Grésil, le plein usage dans ses bois, avec le droit de glandée et de faine, et un jardin adjacent à la grange qu'avait tenu Robert de Grésil et dont il avait abandonné tous les droits à l'église (1232)⁶². Copie papier XVI^e s., collationnée à l'original scellé d'un sceau de cire rouge pendant à un double cordon de soie verte. — Quatre copies XVII^e et XVIII^e s. d'après la copie précédente. — Donation en aumône à l'abbé et aux religieux de Bonfays par Jehan de Passavant⁶³, sire de Monthureux-le-Sec (*Monstiruel lou sec*), d'une pièce de terre, derrière Grésil (*Crusilles*), près des terres de l'abbaye et des chemins de Thuillières (?) (*Daullier*) et de Drongardin⁶⁴. Il agit ainsi pour le repos de son âme et de celle de sa femme Marie, défunte ; les religieux devront chanter tous les jours une messe de *Requiem* et prier pour le donateur, ses ancêtres et ses successeurs. Le sire de Monthureux confirme la donation de la maison qui est «dessous» l'église de Monthureux, et qui est destinée au prêtre qui desservira la paroisse, ainsi que toutes les aumônes et donations faites à Bonfays par ses prédécesseurs (1288, samedi après l'Ascension de Notre-Seigneur en mai). Original parchemin (fortement endommagé) autrefois scellé. — Copie (sur la même feuille), très médiocres, de l'acte qui précède et de celui de 1176. — Echange de terrains à Monthureux-le-Sec entre l'abbé Guillaume de Remoncourt, d'une part, Jean-Louis de Thuillières, chevalier, seigneur de Montjoie, de Herdelmont et de Monthureux en partie, et Ysabel de Thuillières, dame de Thuillières et de Monthureux en partie, femme de Emey du Fays, chevalier, d'autre part. L'abbé et le couvent emportent une pièce d'héritage dite le *Petit Salveux*, près de la ville de Monthureux, et donnent en échange aux seigneurs de Thuillières une pièce de terre au même finage *On Hault Dessus*. L'abbaye pourra construire une maison sur le

⁶⁰ Cette indication est fournie par la notification du duc Mathieu II, qui suit, et dans laquelle il est question de «Symone Clarimontis et Wichardo fratre suo».

⁶¹ La date est ainsi libellée : «Anno dominice Incarnationis millesimo centesimo septuagesimo sexto, concurrente quarto, epacta decima octava, indictione octava». Un seul élément, le concurrent, correspond au millésime de 1176.

⁶² Analysée par Duvernoy. *Catalogue des actes de Mathieu II...*, n°164.

⁶³ Une déchirure n'a laissé visible que les premières et les dernières lettres de ce mot, qui est toutefois facile à compléter. De plus, les sires de Passavant figurent en qualité de seigneurs de Monthureux-le-Sec dans des documents des XII^e, XIII^e et XIV^e s.

⁶⁴ On trouve dans le dénombrement de la seigneurie de Grésil, fait en 1721 par Sébastien-Joseph de Grandoyen, chanoine de Darney, la mention d'un petit finage aborné et séparé de Valleroy et de Monthureux et désigné sous le nom de Pierrottes, Dongardin, Couchibuisson et Norgueux (XVI H 13).

terrain qu'elle reçoit, pour l'aisance de ses vignes, et pour y mettre les «bouges queues et vendenges», mais elle ne pourra l'aliéner ni l'échanger sans le consentement des seigneurs de Thuillières (1452, 5 juin). Original parchemin autrefois scellé par l'abbé, le couvent de Bonfays, et les seigneurs de Monthureux. — Autre expédition de la même transaction, notifiée par l'abbé, et autrefois munie des mêmes sceaux (1452, 5 juin). — L'abbé Nicolle de Saint-Baslemont fait connaître que frère Wyllermin Grayboel, de Monthureux-le-Sec a donné à l'abbaye un jardin à Monthureux, entre la vigne des religieux et les hoirs Gallart ; en échange l'abbé promet de faire célébrer tous les ans, pour le salut de l'âme du donateur, une «haulte messe en note» en l'église de Monthureux ; si cet engagement n'est pas tenu, le jardin retournera à Grayboel ou à ses hoirs. Le donateur aura en outre toute la dîme de trois ou quatre jours de terre qu'il fera labourer à Monthureux et il conservera un droit de passage dans le jardin donné par lui, pour lui permettre d'aller à sa vigne (1477, 8 juin). Original parchemin autrefois scellé. — Taxation par l'official de Toul des dépens à payer par les habitants de Monthureux et Valleroy à l'abbé Nicolas Royer, ensuite d'un procès à eux intenté par ce dernier pour le paiement d'un cens de douze francs (1508, 2 septembre). Original et copies. — Accord entre l'abbé Nicol de Chastenoy, d'une part, Ysabeau de Choiseul, dame de Thuillières en partie, et Pierre de Choiseul, seigneur de Bravillers d'autre part, réglant des contestations relatives aux jardin du *Petit Salven*, à des «espaves d'oiseaulx», et à des cens, rentes et revenus divers. Les seigneurs abandonnent toutes leurs prétentions à l'encontre de l'abbé de Bonfays. Parmi les témoins, Jacob de Savigny, seigneur de Monthureux et frère Claude du Val d'Ajol (*Val dajoy*), prieur de Bonneval (château de Thuillières, 1512, 16 mars). Original parchemin signé par l'abbé Nicol et Pierre de Choiseul. — Accord entre George de Savigny, écuyer, seigneur dudit lieu, baron de Thuillières, panetier ordinaire du roi, et les habitants de Monthureux, au sujet des redevances de ces derniers envers leurs seigneurs (1558, 6 mai). Copie XVII^e s. — Nomination de procureurs par l'abbé Jean Gentilhomme pour poursuivre devant le bailli de Chaumont l'exécution d'une sentence obtenue contre Nicolas Bourgault et Didier Otin, maieurs en la justice de Monthureux-le-Sec, et Claudon Ambard, sergent, en cas d'appel de «feu» messire Jean de Choiseul, seigneur de Bravilliers, de Jean Philippe de Savigny, baron de Thuillières, sieurs de Monthureux, de frère Jean Desly, curé dudit lieu, et des manants et habitants de Monthureux (1580, 29 août). — Acensement par Albert de Savigny, seigneur dudit lieu et de Thuillières, à Ferry Bleseny, de Monthureux-le-Sec, d'une place «mazière» à Monthureux (1613, 20 mai). — Vente par Albert de Savigny à frère Jean Paiges, curé de Monthureux, d'une vigne *En Pasquis*, finage de Monthureux (1614, 3 janvier). — Renouvellement fait pas ses prédécesseurs de pièces de terre sises à Monthureux et à Valleroy ; cet acensement était fait moyennant un cens annuel de six imaux de blé froment pour les tenanciers actuels, Philippe Voirin, de Valleroy et Michel Othin, de Monthureux (1631, 28 juillet). — Echange de terres sises à Monthureux entre l'abbaye de Bonfays et Thierry Moulgenel, procureur fiscal audit lieu (1680). — Aveu et dénombrement fait au roi de France par l'abbé de Bonfays Godefroy Mouron, pour Monthureux et Valleroy (1682). — Acensement par l'abbaye à Charles Touvenard, cordonnier à Monthureux, d'une vigne «non envignée», moyennant le cens annuel de trois livres (1701, 11 avril). — Constitution de rente en faveur des religieux sur une petite maison à Monthureux, vendue à Charles Touvenard (1701, 11 avril). — Procès entre les religieux et Dominique Thiébaud, régent de langue latine, fils et héritier de Jean-Dominique Thiébaud, au sujet de la même maison, acquise par son père de Charles Touvenard (1744). — Bail de la même maison passée à Dominique Vivier, tissier à Monthureux (1744, 14 décembre). — Renonciation au profit de l'abbaye par Jean-Dominique Thiébaud, régent et professeur de langue latine, demeurant à Vicherey, aux droits qu'il pouvait avoir sur une petite maison à Monthureux, près du pressoir banal, moyennant la somme de 45 livres de France (1745, 12 avril). — Quittances d'amortissement pour cette maison (1748). — Transaction diverses entre particuliers (1660-1746).

1176-1748

XVI H 10

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 48 pièces papier.

Lettre de Jean, évêque de Toul, au doyen de la chrétienté de Vittel, lui faisant connaître qu'après la mort du dernier curé de Monthureux-le-Sec (*Monsternello sicco*), frère Guillaume, chanoine de Bonfays, l'abbé Simon, patron de cette paroisse, a présenté à l'archidiacre de Vittel, Liébaud de Bauffremont, un autre de ses chanoines, frère Raoul ; à la requête de l'archidiacre, l'évêque a agréé le candidat et l'a investi «*per annullum*» ; le prélat enjoint au doyen de Vittel de mettre frère Raoul en possession réelle de la cure et aux paroissiens de le reconnaître pour leur vrai curé et recteur

(1315, mercredi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul). Original parchemin, muni d'un débris de sceau de la cour de Toul, et trois copies XVII^e et XVIII^e s. — Présentation à la cure, vacante par la mort de frère Nicolas Colin, de Viviers, de frère François Pelletier, chanoine de Bonfays (1550, 4 avril). — Présentation à la cure de frère Antoine Barbier (1550, 14 janvier). — Instrument constatant qu'après le décès d'Antoine Barbier, le couvent de Bonfays avait présenté à la cure de Monthureux, le frère François Pelletier, que les seigneurs s'y étaient opposés et avaient mis le frère Jehan Chappellier, religieux profès de Bonfays, en possession de la cure (1558, 17 janvier). — Mémoires produits par messire François Gaillot, curé de Monthureux, contre les prétentions de Jean Haulvenant, se disant pourvu du même bénéfice. Il y est relaté que le 4 août 1596, feu messire Georges de Savigny, chevalier, seigneur de Monthureux, prétendant avoir le patronage noble et laïc de la cure, celle-ci étant vacante par les «excès, crimes et délitz de frère François Barbey, curé fugitif, avec un sien complice, nommé frère Dimanche Petit Didier», y aurait nommé ledit Haulvenant, ce qui aurait été ratifié par l'évêque de Toul le 7 août suivant. François Gaillot proteste à la fois contre les prétentions du seigneur de Savigny au point de vue patronage et contre les motifs invoqués à l'encontre des derniers curés, et dans un des deux mémoires, il est dit que le frère Petitdidier a été expulsé «avec force et main armée par ledit Auvénant et ses adhérentz, après avoir été fort blessé et offensé en son corps de plusieurs grandz coups d'especs». Ces mémoires mentionnent en outre un certain nombre de pièces concernant la cure et son patronage (1603). — Présentation par l'abbé Godefroi Mouron de frère Hubert Ladousse à la cure de Monthureux et de son annexe Saint-Baslemont, vacante par la mort de frère Jean Page (1667, 14 novembre). — Prise de possession de la cure par le même religieux (1667, 2 décembre). — Serment du même (1668, 8 février). — Lettre du marquis de La Roqueville adressée à l'abbé de Bonfays, au sujet du droit de collation à la cure de Monthureux, qu'il prétend appartenir aux seigneurs de Savigny et à leurs ayant cause, et par laquelle il demande le retrait du curé actuel (Thuillières, 1681, 3 décembre). — Réponse de l'abbé Godefroi Mouron (1682, 18 mars). — Lettre adressée au prieur de Saint-Léon de Toul aux fins de rechercher dans les archives du greffe de l'évêché certaines pièces concernant la paroisse de Monthureux (1694). — Extrait d'un registre du doyenné de Vittel prouvant que Monthureux est à la collation de Bonfays (1695). — Pièces relatives à la nomination du P. Michel Chéru à la cure de Monthureux (1699). — Présentation par les prieur et religieux de Bonfays du P. Claude Alexandre à la cure de Monthureux, vacante par la mort de Michel Chéru (1707, août-septembre). — Copies d'actes de présentation ou de nomination de curés à la cure de Monthureux (1315-1664). — Mémoires et brouillons de mémoires tendant à prouver le droit de patronage de l'abbaye sur la cure de Monthureux (XVIII^e s.).

Etats des revenus de la cure de 1731 à 1747.

1315-XVIII^e s.

XVI H 11

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 99 pièces papier.

Pièces concernant la maison de cure, le bouvrot et les terres de la cure : note de Hubert Ladousse, curé de Monthureux, faisant connaître que depuis environ vingt-deux ans qu'il a été pourvu des églises de Monthureux et de Saint-Baslemont, il s'est logé à Saint-Baslemont, n'ayant pu le faire à Monthureux, faute de maison de cure, «à raison de la pauvreté des habitants et malheurs des guerres» (1689, 4 juillet). — Sommation aux habitants de Monthureux, par le curé Michel Chéru, de mettre la maison de cure en état dans la huitaine (1669). — Vente aux habitants de Monthureux par Claude de Rinon (?), maréchal des logis de la Compagnie de Bonnier, régiment d'Armagnac, d'une maison, avec ses dépendances, sise à Monthureux, lieu dit *Au dessus de la Grande Fontaine*, pour la somme de six cents francs barrois (1703).

Copie (fragment) d'un échange d'héritages à Monthureux entre l'abbé Guillaume de Remoncourt, d'une part, et Louis et Isabelle de Thuillières, d'autre part (1452)⁶⁵. — Déclaration des héritages dépendant de la cure de Monthureux «alias, le bouvrot du curé» (XVI^e s.).

Baux des dîmes de Monthureux (1666-1686). — Accord, en chapitre, par devant François le Lorrain, abbé de Salival, vicaire général de la congrégation, entre les abbé et religieux de Bonfays et le prieur-curé de Monthureux, François Martin, au sujet des dîmes de Monthureux (1724, 5

⁶⁵ Original XVI H 9, copie au cartulaire, p. 296.

juillet). — Contrats de pauliers (1714, 1718). — Mémoire sur les difficultés qui existent entre les laboureurs de Monthureux qui labourent sur le territoire d'Esley, au sujet du rapportage (s. d.).

Procès entre les religieux de Bonfays et les habitants de Monthureux au sujet des dîmes (1708-1710).

Difficultés et procès entre l'abbaye et la communauté de Monthureux au sujet des réparations de l'église et de la fourniture des livres et ornements (XVII^e-XVIII^e s.).

Signification au curé Hubert Ladousse de la venue en sa paroisse de Jean-Baptiste Richard, curé de Marhéville⁶⁶, doyenné de Vittel, commissaire député par l'ordonnance de Mgr de Bissy, pour établir un état des revenus et bénéfices, en vue de l'établissement d'un nouveau pouillé du diocèse (1689). — Billet d'indemnité pour la célébration d'un mariage (1717).

XVI H 12

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 110 pièces papier.

Procès. — Procès entre les religieux et le curé de Monthureux, d'une part, contre Thomas et Joseph les Moitessier, d'autre, aux fins de récupérer des terrains sis *En Rogibois* ou *Au Bouvrot* et appartenant à la cure (1699-1700). — Procès entre les religieux et Jean-François Naudin, manoeuvre à Monthureux, au sujet du paiement des canons de la ferme des dîmes (1722-1744). — Procès contre Jean et André Vilpert, ce dernier maître chirurgien à Monthureux et fermier des dîmes de Monthureux, au sujet du paiement des canons (1743-1770). — Procès intenté par le receveur de la confrérie du Saint-Rosaire à Jacques Roy, maçon à Monthureux, comme héritier de l'ancien receveur de cette confrérie, Vincent Magnien, et au sujet de la reddition des comptes de ce dernier (1741-1753). Sanction contre des particuliers de Monthureux prévenus d'injures ou d'actes malveillants à l'égard des curés (1706, 1708).

1699-1770

XVI H 13

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 1 cahier de 22 feuillets et 22 pièces papier.

Seigneurie de Grésil⁶⁷. — Accord entre Jehan de Choiseul, chevalier, seigneur de Bravillers et Grésil, et George de Savigny, chevalier, seigneur dudit lieu, au sujet de la seigneurie de Grésil ; celle-ci demeure à Jehan de Choiseul (1565, 24 mai). Copie XVIII^e s. — Dénombrement de la terre de Grésil par Jean de Villeneuve, écuyer, seigneur de Roche, lieutenant des cheuau-légers dans le régiment Dauphin-cavalerie, comme mari d'Anne de Choiseul, fille de François de Choiseul, seigneur de Grésil, Valleroy-le-Sec et Monthureux-le-Sec (1680, mai). — Acte d'opposition des religieux de Bonfays à ce qui, dans ce dénombrement, peut leur être préjudiciable, et notamment au paragraphe qui dit que le petit finage de Grésil est franc de dîmes (1686, 31 août). — Dénombrement de la terre de Grésil par Sébastien-Joseph de Grandoyen, chanoine de Darney, seigneur de Grésil, Valleroy-le-Sec, etc. (1721, 1^{er} septembre). — Acte d'opposition des religieux contre certains articles de ce dénombrement (1722, avril). — Dénombrement de la terre et seigneurie de Monthureux-le-Sec et Grésil, par Germain Boffrand, écuyer, ingénieur de l'artillerie de France (1728). Copie papier⁶⁸. — Opposition des religieux à ce dénombrement et déclaration de Germain Boffrand, par laquelle il se désiste, en faveur des religieux de Bonfays, du droit de garde de la cure de Monthureux et des revenus y afférents (1731, 14 août).

Dîmes de Grésil. — Partage entre Isabelle de Thuillères, femme de Edme du Fay, chevalier, et Guillaume de Thuillères, écuyer, des «hommages» de Monthureux et Valleroy-le-Sec. Il y est dit notamment que toutes les dîmes du finage du Petit Grésil seront partagées en trois parts, dont deux reviendront à Guillaume et un tiers à Isabelle (1458, 7 août). Copie XVIII^e s. — Transaction entre l'abbé Nicolle Prédicatoris, son couvent et Jehan Delly, curé de Monthureux, d'une part, et Jehan de Choiseul, chevalier, seigneur de Bravillers, Valleroy, Monthureux et Grésil, au sujet des dîmes de Grésil. Dans l'exposé des prétentions des deux parties, il est dit notamment par l'abbé de Bonfays que Grésil est une contrée dépendant du finage de Monthureux ; Jehan de Choiseul prétend au contraire que Grésil est un finage distinct, qu'il a fait construire «depuis dix ou douze

⁶⁶ Ancienne paroisse (*Morbevilla* au pouillé de 1402), lieu détruit, commune de Valleroy-le-Sec.

⁶⁷ Grésil comprend un château et une ferme : le château est de la commune de Monthureux ; la ferme, de celle de Valleroy-le-Sec.

⁶⁸ Une expédition sur parchemin de ce dénombrement existe aux archives communales de Monthureux-le-Sec, CC. 2.

ans en ca» une maison forte à Grésil, qu'il est seul seigneur de ce lieu et que la collation présentation et garde de la «cure dudit Crezille» lui appartient. Toutefois, un accord est intervenu entre les parties, et pour cette année seulement, les dîmes de Grésil seront partagées en parties égales, et attendant un jugement ou un arbitrage à l'un ou à l'autre desquels les parties devront se soumettre (1565, 1^{er} août). Original signé. — Accord entre fr. Thébault Urbain, religieux de Bonfays, représentant l'abbaye, et Arthus de Choiseul, procureur de Jehan de Choiseul, au sujet des dîmes du finage de Grésil (1570, 7 août). Original signé. — Lettre de M. de Choiseul-Bravilliers à l'abbé de Bonfays au sujet des mêmes dîmes, dans laquelle il lui demande de se joindre à lui contre les prétentions de M. de Savigny, seigneurs de Monthureux, les invitant à ne pas inquiéter l'abbé de Bonfays dans la jouissance des dîmes de Monthureux, dont ledit abbé avait obtenu main-levée le 9 juillet 1578 (Châtel-sur-Moselle, 1579, 7 août). Copie contemporaine. — Lettre du seigneur de Savigny à l'abbé de Bonfays [Jehan Gentilhomme] au sujet des difficultés qui précèdent, l'avertissant qu'il fera connaître au duc les raisons de leur désaccord, et reprochant au prédécesseur de l'abbé les aliénations des dîmes, dont celles de Grésil qui proviennent de ses prédécesseurs les seigneurs de Clermont, et que ceux-ci avaient données à l'église de Bonfays a bonne intention" (Savigny, 1579, 10 août). Copie contemporaine. — Lettre de l'abbé George de Mitry au sieur de Pressigny, gendre du sieur de Bravilliers, seigneur de Grésil, au sujet de l'amodiation des dîmes (1604, 16 août). Original signé. — Sentence du bailliage de Langres condamnant Madame Yolande-Gabrielle de Serocourt, veuve du sieur du Val, dame de Grésil, et Jean Chauvet, laboureur au château de Grésil, à payer à l'abbaye les dîmes des années 1656 et 1657 (1657, 31 juillet). — Pièces relatives à l'exécution de la sentence précédente (1657). — Bail des dîmes de Grésil consenti par les religieux de Bonfays à Gabrielle-Anne-Yolande de Serocourt, comtesse du Val (1658, 29 mars). — Requête au siège présidial de Langres par les prieur et religieux de Bonfays pour faire assigner François de Choiseul, chevalier, baron de Pressigny, qui, contrevenant à la sentence du 31 juillet 1657, a séquestré en son château de Grésil, les gerbes de la récolte dernière, sans en payer aucune dîme (1661, 30 novembre). Bail des dîmes du petit finage de Grésil (1701).

1458-1731

XVI H 14

(Liasse). — 1 cahier de 18 feuillets papier.

Seigneurie de Grésil. — Recueil des titres concernant particulièrement Grésil et aussi Dompaire, Dommartin-lès-Vallois, Esley et Fresnoy : donation de Grésil par Jehan de Passavant (1288)⁶⁹. — Charte de Mathieu II relative aux donations de Symon de Clermont et de son frère Wichard (1232)⁷⁰. — Accord au sujet des dîmes du finage de Grésil (1570, 7 août)⁷¹. — Accord entre l'abbé Nicole *Predicatoris* et Jean de Choiseul au sujet des dîmes de Grésil (1565, 1^{er} août)⁷². — Lettres relatives aux dîmes de Grésil : le seigneur de Savigny à l'abbé de Bonfays (1579, juillet) ; le duc Charles aux seigneurs de Grésil (1579, 7 août)⁷³ ; autre lettre du seigneur de Savigny (1579, 10 août)⁷⁴. — Sentence du bailliage de Chaumont relative aux adjudications des revenus et fruits des terres de la seigneurie de Grésil (1620, 10 août).

Déclaration des rentes en argent que l'abbaye perçoit à Dompaire ; — Extrait du testament de Jean Touvenin, jadis receveur de Dompaire, portant divers legs à l'abbaye (XVI^e s.) ; — Quittances délivrées au receveur de Dompaire, Adrian Touvenin, par Jean Delly, prieur de Bonfays, de sommes destinées aux anniversaires de Jean Touvenin et de la comtesse de Chaligny (1548) ; — Rentes à Dommartin-les-Vallois (1570-1628) ; — Rentes à Esley (XV^e-XVII^e s.). — Testament de Didon Creuchat, de Fresnoy ; entre autres legs, elle donne à l'abbaye de Bonfays une chasuble, un drap d'autel, valant ensemble trente francs, et fonde un anniversaire dans la même église (1625, 21 mai).

1232-XVII^e s.

⁶⁹ Original : XVI H 9. Les copies de ce recueil, qui paraît dater du milieu du XVII^e siècle, sont très médiocres. Dans cette première pièce, par exemple, ce qui tendrait à prouver que l'original fut très anciennement détérioré, le copiste a écrit *Jehan de Tuillier*.

⁷⁰ Voyez dans XVI H 9, la copie du XVI^e siècle, d'après laquelle a été faite la présente transcription.

⁷¹ Original : XVI H 13.

⁷² Original : XVI H 13.

⁷³ Copie : XVI H 13.

⁷⁴ Notamment acte de sépulture, dans le chœur de l'église de Monthureux, de dame Aimée Dinet, femme du sieur de Villeneuve, seigneur de Grésil, décédée au château de Grésil le 7 septembre 1687.

XVI H 15

(Liasse). — 38 pièces papier.

Seigneurie de Grésil. — Difficultés entre les paroisses de Monthureux et de Valleroy au sujet de Grésil. Pièces destinées à prouver que Grésil est de la paroisse de Monthureux : extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures⁷⁵ de la paroisse de Monthureux concernant des personnes résidant au château de Grésil (1686-1692) ; ordonnance de l'évêque de Toul Henry de Thiard de Bissy au sujet des réparations de l'église de Monthureux ; le prélat enjoint «à ceux qui habitent le château de Grésil de reconnoître la dite église de Monthureux pour leur paroisse et le sieur curé pour leur véritable pasteur, de fournir leur cote part pour les réparations de ladite église..... à peine d'être cités à la requête de notre promoteur par devant notre official de Vaucouleurs...» (1693, 6 août) ; déclaration de C.N. Bourlier, curé d'Hagécourt, ancien curé de Valleroy-le-Sec, de 1672 à 1678, où il affirme qu'il n'a jamais considéré le château de Grésil ni ses habitants comme faisant partie de la paroisse de Valleroy (1694) ; Attestation de Hubert Ladousse, curé de Monthureux-le-Sec, comme quoi, depuis environ vingt-huit ans qu'il dessert la paroisse, il a administré tous les sacrements, à ceux ou celles qui résidaient au château de Grésil et qu'il a fait tous les enterrements des personnes qui sont décédées audit château (1694).

Dossier concernant les difficultés qui se sont élevées entre les deux paroisses, au sujet du mariage de Louis Ballet, valet du seigneur de Grésil (1703).

XVII^e-XVIII^e s.

XVI H 16

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 10 pièces papier dont deux imprimées.

Seigneurie de Grésil. — Copie d'une transaction intervenue entre l'abbé Nicole *Predicatoris* et Jean de Choiseul, chevalier, seigneur de Bravilliers, Grésil, Valleroy et Monthureux, au sujet des dîmes de Grésil. L'abbé et les religieux abandonnent leurs prétentions sur les dîmes du finage de Grésil et Valleroy ; le seigneur de Grésil, de son côté, abandonne les dîmes de Monthureux, à l'exception de celles de Grésil et accorde aux religieux une rente annuelle de trois resaux de blé (1561, 20 mai). C'est cette pièce, prétendue fautive⁷⁵ par les religieux de Bonfays, qui est le point de départ du procès entre l'abbaye et le sieur de Villeneuve (articles XVI H 17, 18, 19). — «Factum (imprimé) pour les abbés et religieux de Bonfays, de l'ordre des Premontrés, opposans et intimez contre Jean de Villeneuve⁷⁶, sieur du Rocher, deffendeur et appelant touchant les dixmes de Grésil» (s. d. [v. 1695]). Ce factum donne l'histoire du procès, en partie du moins, les causes en sont plus copieusement énoncées dans les mémoires juridiques, nombreux et parfois fort longs, qui constituent le fonds de ce procès ; les religieux de Bonfays se sont opposés en 1691 aux criées, vente et adjudication par décret des terres et seigneurie de Grésil, Valleroy et Monthureux-le-Sec, saisies réellement sur François de Choiseul, tenant à se réserver les droits qu'ils avaient de percevoir les dîmes et à être payés des arrérages. En 1692, le sieur Jean de Villeneuve, gendre de François de Choiseul, fit requête à la Cour pour que lui soient adjugées les terres et seigneuries de Grésil, Monthureux et Valleroy.

Arrêt du 19 juin 1696 ordonnant que la terre et seigneurie de Grésil ne sera vendue et adjugée qu'à la charge que les religieux de Bonfays auront confirmation de leur droit de percevoir la dîme, mais ne solutionnant pas la demande de 24 années de redevance annuelle du s^r de Villeneuve (1696, 27 novembre) ; — Arrêt de prise de corps contre le s^r de Villeneuve (1696, 27 octobre) ; — Arrêt condamnant le s^r de Villeneuve à payer aux religieux la dîme de Grésil, à raison de *onze gerbes une*, à payer aux mêmes les arrérages depuis leur opposition en 1691, faisant défense aux religieux de troubler les seigneurs dans la jouissance de leurs terres, les déboutant de leur demande de paiement d'arrérages depuis 1660 jusqu'en 1691, et les condamnant aux dépens (1700, 12 mars).

1561-1700

XVI H 17

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 91 cahiers et pièces papier.

Seigneurie de Grésil. — Pièces du procès entre l'abbaye et Jean de Villeneuve, au sujet des dîmes (1692 (?)-1696).

⁷⁵ Voyez pour l'argumentation contre ce titre, le factum qui suit, et les mémoires de production dans les articles XVI H 17 et 18.

⁷⁶ Jean de Villeneuve avait épousé en premières noces Anne de Choiseul, fille de François de Choiseul et de Judith Roze de Gilliers.

- XVI H 18** (Liasse). — 4 pièces parchemin, 135 cahiers et pièces papier.
Seigneurie de Grésil. — Pièces du procès entre l'abbaye et Jean de Villeneuve, au sujet des dîmes (1697-1702).

1697-1702

- XVI H 19** (Liasse). — 53 et pièces papier.
Seigneurie de Grésil. — Correspondance relative au procès des dîmes de Grésil ; lettres de l'abbé Arnould Simon, de prieurs de l'abbaye, d'avocats, etc. (1700-1708).
 Mémoires de frais (XVIII^e s.).

1700-1708

Pont-lès-Bonfays.

- XVI H 20** (Liasse). — 1 pièce papier.
Ferme de Behulieu. — Bail pour neuf ans de la ferme de Behulieu, passé à Nicolas Didelot, sous le cens annuel de 431 livres (1776) ; prolongation du bail avec le même fermier moyennant le cens annuel de 465 livres (1785).

1776-1785

Saint-Baslemont.

- XVI H 21** (Liasse). — 11 pièces parchemin, 1 cahier de 22 feuillets et 6 pièces papier.
 Charte de l'évêque de Toul Pierre [de Brixey] faisant connaître que Wiard de *Monces*⁷⁷, sa femme Aley et Vivian de Saint-Baslemont ont donné par son intermédiaire à l'abbé Ascelin et aux frères de Bonfays (*Bonfail*) une terre et un pré, dans l'alleu de Saint-Baslemont, suffisants pour y construire une grange de la contenance d'une charrue, le droit d'usage dans les bois du même alleu pour la construction et le chauffage, le droit de pâturage dans tout le ban pour les animaux de la grange, et les dîmes de l'église de Saint-Baslemont. L'évêque confirme ces donations. Témoins : Orri, doyen et archidiacre, Eude, trésorier et archidiacre, Milon, chantre et archidiacre, Thiéri de Bar, archidiacre, Ferri, archidiacre, Hugo, archidiacre, Ebolus, archidiacre, Ferri, seigneur de Monthureux (s. d. [1166-1175]). Vidimus du XIII^e s. par l'officialité de Toul. — Jugement de H., doyen de la chrétienté de Vittel, dans un conflit entre le curé et les paroissiens de Saint-Baslemont relatif à l'attribution des revenus (*apportagium*) et des offrandes de l'autel de l'église paroissiale. Le doyen, après s'être entouré d'avis compétents, parmi lesquels celui de Nicolas d'Ische, chanoine de Bar, a conclu en faveur des curés de Saint-Baslemont (1265, samedi avant *Judica* en mars). Vidimus de la cour de Toul, du mercredi après l'Assomption 1457, obtenu à la requête de l'abbé Guillaume de Remoncourt. — Confirmation de cette donation par Gui, chevalier, sire de Saint-Baslemont et son frère Jean ; les lettres de Pierre de Brixey y sont « translatez de latin en romans », et les seigneurs de Saint-Baslemont y spécifient les confronts des terres concédées « en territoire de Saint-Baslemont en leu cun dit Roviell dez la fontaine cun dit a Bellonciei tot contrevallou chemin de Darney en iusquez a denix de Bonneval et denqui en iusque à la cherrière que vai en Abluement et par lou chasne qui est en prei Estevenin cun dit lou sage » (1268, mars). Copie papier XVI^e s. par le notaire Blaise Gadel, de Vittel. — Copies modernes, très médiocres des deux pièces qui précèdent et de la bulle d'Urbain IV⁷⁸, de 1263, confirmant cette donation. — Confirmation par Symonin, sire de Passavant, écuyer, de la donation à l'abbaye de Bonfays par Gui, sire de Saint-Baslemont, son « homme et son féal », en sa darrinne volentei, de la douzième partie des grosses dîmes de Saint-Baslemont. Cette charte fut scellée par Symonin et son cousin Guillaume de Monthureux (1295, mars). Original parchemin autrefois scellé. — Bail consenti par l'abbaye (Simon étant abbé), à Jehan dit le Moine, de Saint-Baslemont, écuyer, de la douzième partie des dîmes de Saint-Baslemont que son père Gui avait donnée en aumône à Bonfays pour son anniversaire, moyennant un cens annuel de six réseaux de blé, dont trois de blé « pairei » et trois d'avoine. Après le décès de Jehan, la partie des dîmes en question retournera à l'abbaye (1313, lundi après Saint-Remi, en octobre). Original parchemin. — Quittance de vingt livres de petits tournois délivrée par Loys de Saint-Baslemont, Guiot et Jehan⁷⁹ frères, écuyers, seigneurs de

⁷⁷ Désigné ailleurs sous le nom de Wichart de Monthureux-le-Sec.

⁷⁸ Cartulaire p. 476. Voyez ci-dessus, p. 110 (Article *Saint Baslemont*).

⁷⁹ A la fin de la pièce, on lit : «... à la requeste des diz Loys Guiot Jehans Boneval, escuier...».

Saint-Baslemont en partie, à l'abbé et au couvent de Bonfays ainsi qu'à Jehan de Monthureux-le-Sec, chevalier qui en était «plège» ; cette somme était due aux seigneurs par l'abbaye «pour cause de l'apport Monseigneur Saint Jehan de Saint-Ballemont». Les seigneurs de Saint-Baslemont n'ayant pas de sceau (ou ne l'ayant pas avec eux), la pièce a été scellé par Symonin, de Monthureux, écuyer, seigneur de Thuillières et par Girard dit Amiot de *Voigyecourt* (?) écuyer (1334, jeudi après les octaves de Saint-Pierre et de Saint-Paul). Original parchemin. — Ratification par Pierre, dit *li Decopiez*, de Saint-Baslemont, chevalier, d'un accord intervenu entre l'abbé de Bonfays Gérard, d'une part, et Guyat Gérard Amiat, Joffroy de Brexey, Lowy de Espie, Guyat et Jehan Bonnevaul, écuyers, de Saint-Baslemont et les *prudhommes* de la ville et communauté de Saint-Baslemont, d'autre part. Chacune des parties prétendait avoir les offrandes de deniers en argent, de cire, de luminaire, de draps et ce qui provenait de l'apport de l'église, de l'autel et de «Monseigneur Sanct Jehan» de Saint-Baslemont. L'accord fut fait, du gré des parties, par Jehan de Monthureux-le-Sec, chevalier et Symonin, son frère. L'abbé et le couvent de Bonfays jouiront à perpétuité de toutes ces offrandes, moyennant certaines redevances spécifiées en la lettre d'accord. Pierre li Decopiez ratifie également un autre accord où il est question des «cluches et dou tronc» de l'église et confirme à l'abbé toutes les offrandes quelles qu'elles soient, des cloches, du tronc et des grosses dîmes de Saint-Baslemont (1355, lundi après les octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul). — Mémoire en faveur des abbé et couvent de Bonfays, tendant à prouver que les seigneurs de Saint-Baslemont ne sont pas fondés dans leurs prétentions au sujet du droit de garde «de ceu que li dit religieux ont et tiennent on banc on finaige et es appartenances de Saint Baillefont». Les religieux disent notamment que ces biens leur furent donnés en aumône par les anciens seigneurs de Saint-Baslemont «confermees et amortiez et translateez» à l'église de Bonfays, tant par l'évêque de Toul que par les anciens seigneurs de Passavant «de cui fye li terre de Saint Baillefont muet» (sans date [vers 1355]). Original parchemin. — Donation à l'abbaye (Louis étant abbé), par Gui de Saint-Baslemont, chevalier, de vingt-cinq «soudeez de terre», à prendre tous les ans sur les fourrages et sur les «exues et proffeiz» de son foin de Saint-Baslemont. En échange, les religieux devront célébrer ou faire célébrer quatre services aux Quatre Temps, chaque service comprenant quatre messes, qui seront du Saint-Esprit, du vivant de Gui et de sa femme Comtesse, et de *Requiem*, après leur décès ; ceux qui feront les services auront quinze sols, les autres dix sols iront à la pitance du couvent (1630, jeudi après la Saint-Valentin). Original parchemin. — Enquête testimoniale faite par Jacques Ragueta, doyen de la chrétienté de Poussay⁸⁰, et Nicolas Thomassin, doyen de celle de Vittel⁸¹, notaires de la cour de Toul et délégués par l'official, au sujet de difficultés pendantes entre l'abbaye de Bonfays (Guillaume de Remoncourt, puis Nicole Magnien de Saint-Baslemont, étant abbés)⁸², les curés de Saint-Baslemont, d'une part, et les habitants d'autre part, relativement aux différentes redevances et corvées (réparations à l'église, fourniture des objets du culte, corvées de charrues, etc). Les griefs et les résultats de l'enquête ont été soumis à deux arbitres, Didier de Courcelles, abbé de Rangéval, et Thiéri de Lignéville, prieur de Châtenois (1450, 3 juin 1457-17 mars) Cahier papier⁸³. — Attestation de Jehan Roucellet, de Saint-Baslemont, au sujet des corvées de charrues (1457, seconde fête de Pâques). Original parchemin. — Accord entre l'abbaye (Nicole Magnien étant abbé), Guillaume de Remoncourt, curé de Saint-Baslemont, d'une part, et les habitants de cette localité d'autre part, pour la nomination d'arbitres dans un conflit relatif aux réparations de l'église, à la fourniture des objets du culte, à l'entretien du «waxel dou saint oille», du «sanctuaire et repositoire pour repouser *Corpus Domini*», pour la fourniture de la moitié des cloches et de leurs cordes, etc, ainsi que pour les corvées de charrues. Sur le conseil de Thiéri de Lignéville, prieur de Châtenois, se faisant fort de sa mère, dame comtesse de Gréaulx, dame en partie de Saint-Baslemont, et de Ferri de Monthureux, chevalier, seigneur en partie du même lieu, l'abbaye a choisi frère Didier [de Courcelles], abbé de Rangéval (*Rangiemauln*), et Thomas, prévôt de la collégiale de Darney ; les habitants de Saint-Baslemont ont désigné Thiéri de Lignéville, prieur de Châtenois, et Girard Wauchier, de Saint-Baslemont, maître de la maison-Dieu de Toul (1459, 27 mai). Original parchemin. — Sentence arbitrale mettant fin au différend ; parmi les décisions, il y a lieu de noter

⁸⁰ Curé de Hagécourt.

⁸¹ Curé d'Escles.

⁸² Guillaume de Remoncourt, abbé de Bonfays de 1450 à 1457, est, après cette date, curé de Saint-Baslemont ; Nicole Magnien, que l'on trouve curé de Saint-Baslemont en 1445 et en 1450, devient à son tour abbé de Bonfays en 1457.

⁸³ Filigrane : *Un P. Gothique surmonté d'une croix*. — Le cahier est incomplet d'un feuillet ; ce qui manque se trouve transcrit au cartulaire.

que l'abbaye prélèvera le tiers des deniers, mis dans le tronc de l'église, qu'elle aura toutes les autres offrandes de l'église ; que les habitants sont dispensés de la corvée de charrue ; qu'ils entretiendront le toit de la tour Saint-Basle, et le cimetière «honestement» à leurs frais ; l'abbaye et les châteliers conjointement fourniront les autres choses nécessaires à l'église, livres, objets du culte, etc. (1462, 20-25 juin). Original parchemin.

XII^e s.-1462

XVI H 22

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 33 pièces papier.

Eglise. (Réparations, objets du culte, cloches). — Sentence arbitrale rendue par Anthoine de Ville, chevalier, seigneur dudit lieu, et Errard du Chastelet, seigneur de Vauvillers, dans un débat entre l'abbé de Bonfays et les seigneurs et habitants de Saint-Baslemont qui avaient fait refondre leurs cloches sans en avertir l'abbé. Celui-ci devra payer pour cette fois la somme de soixante francs, mais, à l'avenir, les habitants ne devront «faire faire cloches, rengrosser les leurs» sans en prévenir l'abbé, sous peine de ne pouvoir recouvrer ce à quoi ils prétendent droit au sujet des cloches. Parmi les témoins figurent Claude de Gironcourt, chevalier, et Nicolas de Paffenhoffen, seigneur d'Acraignes (1520, 20 novembre). Original parchemin. — Transaction entre l'abbaye et les habitants de Saint-Baslemont au sujet de l'église. Les difficultés étaient nées de ce fait que les habitants réclamaient aux religieux la moitié des frais qu'avaient nécessités les travaux de l'église «nouvellement bastie, érigée et rédiffiée». L'accord fut fait entre Claude de Reinach seigneur «propriétaire» de Saint-Baslemont, et les habitants du lieu, d'une part, et Nicolas *Predicatoris*, abbé, et Claude Garset, prieur claustral de Bonfays et curé de Saint-Baslemont, d'autre part. Il y est surtout question de l'avenir : aux habitants incomberont la toiture et couverture du choeur et de la tour, le mur du cimetière, ainsi que les verrières de l'église, à l'exception de celles de la chapelle Saint-Jean ; les religieux se chargeront des toitures de la nef et de la chapelle Saint-Jean, ils fourniront l'huile des lampes, le cierge «banny» à Pâques, le luminaire de la chapelle Saint-Jean et la moitié des torches de l'église ; quant aux «harnisements des cloches...entrelas des battants... cordes pour les faire sonner...», les dépenses seront partagées par moitié, ainsi que dans le cas où l'une des cloches viendrait à se rompre. Toutes les offrandes de l'église iront aux religieux à l'exception de celles du tronc Saint-Jean qui seront partagées ; pour plus de sécurité, ce tronc aura deux clefs. Le curé de Saint-Baslemont, qui avait prêté aux habitants, une somme de deux cents francs pour la reconstruction de l'église, et qui n'avait encore reçu que trente francs, tenant compte des grands frais supportés par ses paroissiens, leur abandonne sur cette dette une somme de cent dix francs ; il s'engage à acquérir, avec les soixante francs qui lui sont encore dus, une *table* pour mettre sur le grand autel de l'église (1567, 3 juillet). Original parchemin. — Inventaire des objets d'orfèvrerie légués à la chapelle de Notre-Dame de Lorette (en l'église de Saint-Baslemont) par feu Gérard de Reinach, vivant seigneur de Montquentin et de Saint-Baslemont, et à la chapelle Saint-Claude, par Claude de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont (1596, 17 décembre). — Lettres patentes de Louis XIV annulant, à la requête de l'abbé et des religieux de Bonfays, la transaction du 3 juillet 1567, passée entre l'abbaye et les habitants de Saint-Baslemont au sujet des réparations de l'église (Metz, 1671, 1^{er} août). — Sentence du bailliage de Vosges déboutant les abbé et religieux de l'entérinement des lettres patentes qui précèdent (1672, 26 février), et arrêt du Parlement de Metz annulant l'appel des religieux et les condamnant à l'amende et aux dépens (1672, 13 octobre). — Marchés et accords au sujet des réparations à l'église (1673-1722).

Pièces d'un procès entre les abbé, prieur et religieux de Bonfays, d'une part, et la communauté de Saint-Baslemont au sujet des réparations de l'église (1689-1691).

Transaction entre les parties au sujet des réparations et fournitures de l'église (1720, 29 février).

1520-1722

XVI H 23

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

Curés. — Approbation par Nicolas Dhullier, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, vicaire général de la congrégation, de la présentation de Claude Garset, religieux de Bonfays, à la chapellenie ou paroisse de Saint-Baslemont, vacante par la révocation d'Antoine Barbier (1541, 16 mars). — Cession des droits de la succession de Jean Monnoie, curé de Saint-Baslemont, à deux particuliers de ce lieu (1636, 25 novembre). — Déclaration de succession et de dettes passives ; par le fr. Bernardin de Line, lorsqu'il a quitté son bénéfice (1661). — Traité entre les religieux et le sieur

Robert, curé de Gironcourt, à qui ils confèrent la cure de Monthureux, à charge de desservir Saint-Baslemont (1662, 16 mars). — Traité analogue avec Jean-Baptiste Berger (1662, 23 mars). — Traités analogues avec Gauthier Paul (1663, 1665). — Sentence du bailliage de Vosges contre Charles Perrin, curé de Provenchères, ci-devant vicaire à Saint-Baslemont (1668). — Requête présentée à l'évêque de Toul, M. de Fieux, par M. des Armoises, seigneur de Saint-Baslemont, et la communauté, au sujet de «la longue et indue absence de leur curé», la cure étant abandonnée depuis dix ou douze ans ; les requérants supplient l'évêque de leur donner un curé qui réside à Saint-Baslemont (s. d. [1676-1687]). — Bulle d'Innocent XI pour le fr. Edmond Pichelin (Rome, Sainte-Marie-Majeure, 1685, 12 des calendes d'août). — Opposition des religieux de Bonfays à la prise de possession de la cure de Saint-Baslemont par le fr. Pichelin, et requête des mêmes au lieutenant général près le bailliage d'Epinal (1686). — Présentation à la cure de Saint-Baslemont, vacante *per desertionem*, de Chrysostome Bertinet, et prise de possession (1687). — Pièces concernant la portion congrue du curé Hylaire Morel (1693-1697). — Traité entre les religieux et Nicolas de Cheppe, curé de Saint-Baslemont : ce dernier est exonéré de ce qu'il redevait sur les dîmes de quatre années, en raison de la grange et de l'écurie qu'il a fait construire, mais il donnera à Pâques 1709 trente resaux de blé et trente écus de trois livres (1708, 27 avril). — Pièces concernant le fr. Crespin Varambel, curé de Saint-Baslemont : lettres d'ordination, présentation, prise de possession, serment (1721-1732). — Traités entre les religieux de Bonfays et le fr. Varambel, au sujet des dîmes et de la desserte de l'église de Saint-Baslemont (1739). — Mémoires de recettes et de dépenses, état de meubles et effets du curé Varanbel (1730-1747).

1541-1747

XVI H 24

(Liasse). — 14 pièces parchemin, 34 pièces papier, 4 sceaux.

Temporel de la cure. — Acquêt par le fr. Jehan Monnoye, curé de Saint-Baslemont, de Jehan Pierat le vieux, d'un petit champ à Saint-Baslemont. *Sur les vieilles vignes* (1610, 8 février). — Vente par le même curé à Didier Mougin, tailleur d'habits à Provenchères, d'une petite maison attenante à la maison de cure, en la rue du Haut, devant l'église, donnée autrefois par Gérard de Reinach, chevalier, seigneur de Montquentin (1614, 3 juin). — Acquêt par le même curé de maître Demenge Pelletier, demeurant à Lignéville, d'une pièce de terre au finage de Saint-Baslemont, sur *Madinprey* (1616, 3 mai). — Acquêt par adjudication par le même, d'un jardin en la rue du Haut et de deux jours de terre sur *Madinpré* (1616, 7 février). — Acquêt par le même de Demenge Pelletier, de Lignéville, d'une vigne *En la Tribolaye* (1616, 18 mai). — Echange entre le même curé et Claudot Mougin, de Saint-Baslemont : ce dernier obtient une maison sise rue de Latheney, près de la place de l'ancienne maison de cure, et donne au curé une autre maison en la même rue⁸⁴ (1617, 1^{er} mars). — Acquêt, par adjudication, par le même curé, de dix-huit jours et demi de terre et d'un pré de quatre fauchées à Saint-Baslemont (1621, 12 juillet). — Acquêt, par le même, de Jean Mareschal, de Saint-Baslemont, du quart d'un jardin *Ensens le Hault*, dit le Jardin Nicolas Conroux ; celui-ci donne au curé un quart du Jardin Georgeot et reçoit un champ *En Chaufour* (1626, 20 janvier). — Acquêt par Demenge Bastien des tuteurs et curateurs des enfants de Claudot Claudon, de «trois quarts en une moitié» de jardin sis *ensens le Hault* (1626, 4 juin). — Vente par Gérard Conroux à Demenge Bastien de tout ce qu'il peut avoir dans un jardin *ensens le Hault* (1626, 8 juin). — Bail passé par le curé Jean Monnoye à Claudon, veuve de feu Claudin Pierot, de toutes les terres labourables et prés dépendant de la chapelle fondée par Gérard de Reinach, sous le cens annuel de trois resaux de blé et autant d'avoine et de huit francs (1628, 2 novembre). — Adjudication à Jean Monnoye, d'une pièce de terre, venant de Nicolas Conroux, et sise *En Hemery* (1633, 5 décembre). — Adjudication au même curé et à divers de pièces de terre provenant de Nicolas Conroux, sises *On Puxey*, *Dessous l'estang en pasquis*, *En Margolain*, *On Hault de Rogienlx*, cette dernière seule échue à Jean Monnoye (1635, 5 mai). — Etat des acquêts faits par Jean Monnoye. En tête, on lit : «En l'an 1545, le 28 jour du mois d'août, messire Hans Bastien, seigneur de Rinach, chevalier, seigneur de Saint-Balmont, faisant son testament y ordonna et statua une messe basse estre dite et celebrée par chacune sepmaine perpetuellement en l'église paroissiale de Saint-Balmont par les curés du lieu par un chacun iour de mecredy (?), pour ce il a donné deux cent franc qu'il a voulu estre appliqués en rentes et sensives» (s. d. [XVII^e s.]). — Copies de plusieurs lettres d'acquêts faits par défunt Jean Monnoye, curé de Saint-Baslemont, au profit de la cure de ce lieu (s. d. [XVII^e s.]).

⁸⁴ Voyez ci-après XVI H 27, le dossier des *Maisons de Saint-Baslemont*.

Etats du temporel du curé de Saint-Baslemont dressés par Nicolas de Cheppe (1703-1729).

Extrait du pouillé des bénéfices de l'évêché de Toul en ce qui concerne Saint-Baslemont, collationné par l'archidiacre de Lespy du Saussay (s. d. [fin XVII^e s.]). — Pieds-terriers de la cure (XVIII^e s.).

1610-XVIII^e s.

XVI H 25

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 48 pièces papier.

Bouvrot, maison de cure. — Acensement, par Jean Chrysotome Milon, prieur de Bonfays, à Dominique Bresson, laboureur, d'une pièce de terre dépendant de la cure, sise *en la voye du Moulin* (1692). — Requête et protestations du curé Nicolas de Cheppe au sujet du remembrement des terres de Saint-Baslemont (1706-1715). — Extrait du remembrement de Saint-Baslemont ; le bouvrot de la cure ; bornage (1717). — Difficultés entre le curé N. de Cheppe et la communauté de Saint-Baslemont au sujet de l'ensemencement des terres du Bouvrot (1717).

Pièces d'un procès entre l'abbaye et Hilaire Morel, curé de Saint-Baslemont, au sujet d'une pièce d'héritage du ban de Saint-Baslemont, appartenant à l'abbaye et adjugée par arrêt du parlement de Metz au curé, comme faisant partie de son bouvrot (1691-1694).

Donation à l'abbaye, par Claude de Reinach, chevalier, seigneur de Saint-Baslemont, Montreux et Ferrette, d'une maison, avec ses dépendances, sise à Saint-Baslemont, *en la rue d'En haut*, près de l'église, pour servir de demeure aux curés qui desserviront l'église paroissiale⁸⁵ (1590, 17 décembre). Copies très médiocres XVII^e s. — Pièces de procédure au sujet de la reconstruction de la maison de cure (XVII^e-XVIII^e s.).

1590-XVIII^e s.

XVI H 26

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 33 pièces papier.

Dîmes. — Amodiation par l'abbé Thiriet Deschault à Hans Bastien de Rinach, écuyer, seigneur de Saint-Baslemont, des dîmes de ce lieu, appartenant à l'abbaye, à savoir «de 12 gerbes les 7, pour la seule année 1527, moyennant 36 paires de grains assavoir 36 résaulz froment et 36 résaulx avoine, mesure dudit Saint-Baslemont» (1527, 5 septembre). Original parchemin. — Amodiation des dîmes par l'abbé Estienne de Marsay à Hans Bastien de Rinach, pour six ans, moyennant un cens annuel de 10 écus d'or valant 33 francs 9 gros (1541, 6 février). — Requête des habitants de Saint-Baslemont à «Msgrs du Conseil⁸⁶ établi au régime et gouvernement des païs de Mgr pendant son absence», au sujet des difficultés que leur faisait le seigneur de Saint-Baslemont, bailli de Vosges, pour la levée des récoltes. Arrêt de conseil favorable aux habitants (1575, juillet-août). — Amodiation par Georges de Mitry, abbé de Bonfays, à Claude de Rinach, chevalier, seigneur de Saint-Baslemont, Montreux et Ferrette, et à Adriane de Grandmont, sa femme, des dîmes de Saint-Baslemont, pour leur vie durant, sous le cens annuel de 120 francs de Lorraine (1598, 15 décembre). Original parchemin. — Amodiation pour neuf ans par l'abbé Christophe de Mitry, à Nicolas Petit Jean de Saint-Baslemont, moyennant un cens annuel de 300 francs, dont 250 devront être payés à l'abbé et les 50 autres à Jean Monnoye, curé de Saint-Baslemont (1627, 17 août). — Baux des dîmes (1645-1725).

1527-1725

XVI H 27

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 8 pièces papier, 1 sceau.

Maisons de la rue de Lattenay⁸⁷. — Prise à cens de l'abbé Demoinge de Villei, par Jehan dit Maingnien, fils du maire Jehan, des Ableuvenettes (*Abuefvenet*) d'une «plaiçe et chasaul» à Saint-Baslemont, «entre le chasmin devant et de costé et l'aritaige de l'englise» de plus tôt possible ; si ledit Jehan et sa femme meurent sans héritiers ou sans avoir pris de dispositions en leur faveur, ladite place «amasonnée» reviendra à l'église de Bonfays. L'acensement est fait moyennant un cens annuel d'une livre de cire avec quarante sols d'entrée (1403, lendemain de Saint-Martin d'hiver).

⁸⁵ Voir l'analyse plus complète d'après le cartulaire ci-dessus, p. 111.

⁸⁶ L'évêque et comte de Toul, chef du Conseil, le comte de Salm, maréchal de Lorraine, bailli du comté de Vaudémont, de Neuflyte, président des Comptes de Lorraine, et Bournon, procureur général de Barrois, composaient en Conseil.

⁸⁷ Ecrit par ailleurs *La Tenaille, La Thenaille, La Tenaye*.

Original parchemin. — Acensement par le même abbé à Mathias, fils de Willame le Duc, de Saint-Baslemont, d'une place en cette ville, «entre le censaul que Jehan li Megnien tient de l'église de Bonfay» et l'héritage de cette église. Le preneur devra construire au plus tôt, et après son décès et celui de sa femme, sans héritiers, le terrain et la construction reviendront à l'abbaye. Le cens annuel est d'une livre de cire, avec deux couronnes d'or d'entrée (1408, 2 mars). Original parchemin. — Acensement par le même abbé à Gérard, fils de Jehan d'Ableuvenettes (*Aubuefveney*) d'un terrain à Saint-Baslemont, entre Mathiat et l'héritage de Bonfays, moyennant une livre de cire, et avec la même clause de retour à l'abbaye après le décès du preneur sans héritiers (1409, 8 juin). Original parchemin. — Requête de l'abbé et du couvent de Bonfays au maire en la haute justice de Saint-Baslemont, aux fins de prendre possession des trois maisons réduites en mesures sises en la rue de *Lathenaille*, dont les détenteurs sont inconnus, et qui ne rapportent plus rien (1693). — Bail de ces trois «places masières» consenti pour trois ans à Jean Marchal, pour 18 gros par an (1698). — Autre bail à Charles Duthrésor, pour six ans, moyennant cinq francs barrois (1705). — Prise à cens des mêmes terrains par Pierre Conroux, maître châtreur à Saint-Baslemont, moyennant 14 francs lorrains par an (1722). — Vente, par le tuteur des enfants de Pierre Conroux à François Thiéry, de Saint-Baslemont, d'une des maisons de la rue de la *Tenaye* (1741).

Transactions diverses. — Vente par Didier Petit, de Saint-Baslemont, à dame Claude de Woilhey, veuve de Hans Bastien de Rinach, seigneur de Saint-Baslemont, d'un cens de 12 gros de Lorraine, moyennant la somme de 16 francs, le tout assigné sur une maison sise en la rue Haute, vers l'église (1569, 20 mai). — Vente à la même dame par Bastien Lorençois de Saint-Baslemont, d'un cens de 12 gros, pour 15 francs de Lorraine, le tout assigné sur la maison de Bastien sise en la rue du Hault (1570, 7 février). — Vente par Nicolas Cassart, de Provenchères, à Pierot Pelletier, de Saint-Baslemont, d'une pièce de terre labourable, sise de Porvenchères, *au Meurgier*, pour 40 francs 4 gros barrois (1572, 25 novembre). — Obligation de 75 francs par Claudot Musnier, dit Liebault, de Saint-Baslemont, envers dame Claude de Woilhey (1572, 3 décembre). — Vente, par Didier Mougin, tailleur d'habits, de Saint-Baslemont, à Barbe, fille de Jehan Pierrot Didier, d'une maison avec ses dépendances sise en la rue du Haut, pour «quatorze vingt treize» francs de principal et 17 francs pour les vins (1619, 26 novembre).

1403-1741

XVI H 28

(Liasse). — 2 cahiers de 13 et 21 feuillets et 3 pièces papier.

Recueil de titres concernant la paroisse de Saint-Baslemont, établi au XII^e s. (XII^e s.-1567)⁸⁸. — Recueil de titres concernant la même paroisse établi au XVII^e s. : Extrait du testament de Hans Bastien de Rinach, chevalier, seigneur de Saint-Baslemont : il rappelle que son grand père, Ferri de Monthureux, avait fondé de son vivant, dans l'église de Saint-Baslemont une messe par semaine, et qu'il avait donné pour cela une somme de 100 francs qui fut employée en «censives annuelles et perpétuelles», «assez mal assignés» ; il demande que l'on vérifie ces placements et qu'on les améliore. Il donne trois cents francs de Lorraine, dont deux cents seront employés pour la construction d'une chapelle de Notre-Dame dans l'église et aussi près que possible des sépultures des seigneurs de Saint-Baslemont. Le testament fut reçu au château de Saint-Baslemont en présence de Philippe de Frenel, chevalier, seigneur dudit lieu, de Loys d'Oyselet, seigneur dudit lieu et de Dombrot en partie, de Joachim des Preys, écuyer, seigneur de Gorhey et de Hugo du Mont-Saint-Jean, chanoine de Vaudémont (1545, 25 août). Extrait donné au curé de Saint-Baslemont le 15 décembre 1550 ; Copies⁸⁹ des divers acquêts et échanges du curé Jean Monnoye (1610-1635) ; — Vente par les tuteur et curateurs des enfants de feu Jean Mareschal, à Claude Martin, curé de Saint-Baslemont, d'un pré à Saint-Baslemont, *En Pacquis*, pour la somme de cent francs de Lorraine ; ces cent francs provenant d'une donation faite par dame Claude de Valhey, veuve de Hans Bastien de Rinach, aux curés de Saint-Baslemont qui doivent, pour cela, dire tous les jours «la Passion Notre Seigneur», et une messe tous les mercredis avec d'autres services portés dans la donation (1598, 23 février).

«Mémoire abrégé des titres que nous avons pour ce qui regarde St Ballefont» (1174-1722) établi

⁸⁸ Originaux dans XVI H 21, 22, 25, 26 et 27.

⁸⁹ Originaux dans XVI H 24.

au XVIII^e siècle.

Autre mémoire analogue et de même date.

XVII^e-XVIII^e s.

They-sous-Montfort.

XVI H 29

(Liasse). — 1 pièce papier.

Bail de la ferme de Maximois (1782).

1782

Valleroy-le-Sec.

XVI H 30

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

Vente par l'abbé Nicole *Predicatoris*, le prieur Claude Garset et le religieux de Bonfays, à Jehan de Choiseul, écuyer, seigneur de Branvillers, Grésil, Monthureux et Valleroy, de plusieurs pièces de terre, au finage de Valleroy, *En la crovée Faugny, Au long du Haut chemin*, dans le clos du sieur de Choiseul ; *En Crezillotte*, pour la somme de quatre-vingt livres tournois, et moyennant la cession aux religieux d'un cens annuel de dix blancs barrois que le sieur de Choiseul a droit de lever sur un jardin au finage de Monthureux (1562, 2 juin). Expédition parchemin et deux copies papier. — Bail des terres de l'abbaye sises à Valleroy passé à Sébastien Le Clerc (1713). — Extraits des déclarations de ce qui appartenait à Bonfays au finage de Valleroy (1540). — Copie XVII^e s. — Extrait d'un remembrement (contesté par les religieux) des héritages de Valleroy qui appartiennent à l'abbaye (1728). — Sentence rendue au bailliage de Langres par devant Claude de Choiseul, chevalier, maréchal de camp, bailli, dans un procès entre dame Rose de Gillier, veuve de François de Choiseul, chevalier, baron de Pressigny, et les communautés de Monthureux et de Valleroy, pour le paiement de la rente seigneuriale (1672, 2 août). — Pièces d'un procès entre le maire de Valleroy, ce dernier agissant pour les seigneurs de Grésil, au sujet du paiement de cens que lesdits seigneurs prétendaient exiger des religieux sur les terres possédées par eux à Valleroy (1679-1680).

Cure, dîmes. — Provisions par les dames de Remiremont de la cure de Marhéville et de ses annexes Valleroy et Haréville, pour Claude Bourlier (1672) et Jean Richard (1679). — Obligations du curé (Claude Bourlier) et des paroissiens de Valleroy au sujet des réparations de l'église et de la cure (1673). — Sentence du bailliage de Langres maintenant les dames de Remiremont dans le droit de lever les deux tiers des dîmes de Valleroy (1663, 19 juin). — Autres sentences du même bailliage concernant les dîmes (1678, 1709).

Rôle pour la levée des cens en blé froment dus au seigneur de Grésil, par les habitants de Valleroy, de la taille de la Saint-Remy, etc (1695, 1696).

1562-1709

Les Vallois.

XVI H 31

(Liasse). — 14 pièces parchemin, 9 pièces papier.

Charte de Conon, chancelier de Remiremont, et de Jehan, sire de Darney, par laquelle ils font connaître que Jehan de Vallois *li escniers* et Ermaingars, sa femme «ont acquittée... tout lo beffans (barrage ?) quill avoient vers liglise de Boinfaill et vers les altres hoirs dou bief dou molin de Chietel...». La pièce fut scellée par le chancelier de Remiremont et par Etienne, prieur de Relanges, Jean, sire de Darney, n'ayant pas de sceau (1261; août). Original parchemin. — Charte de Nicole, prêtre de Hagécourt et doyen de la chrétienté de Poussay (*Porvez*), qui fait connaître que Miles d'Adompt (*Audon*) a vendu à l'abbé et au couvent de Bonfays (*Boinfayl*), d'une part, et à Willermin, dit le Chitel, d'autre, la neuvième partie du moulin de Chitel «qui siet en la vile de Valois», et tout ce qu'il possède au finage de cette ville, avec le consentement de ses enfants, pour soixante dix sous de forts (1274). Original parchemin. — Notification par le duc de Lorraine, Ferri III, de l'acensement fait en sa cour de Mirecourt par Richard de Valleroy à Friariat de Pont, demeurant à Vallois, de tout ce qu'il a et peut avoir à Vallois et dans son ban et finage «en preiz, terres, bois, haiez, en cenz, uz et en touz provages», ensuite d'un partage avec ledit Friariat et Willermin Chitel, moyennant un resal de froment et deux resaux d'avoine. Richard laisse en outre à Friariat tout ce qu'il a à Dommartin-lès-Vallois (*Dommartin preiz de Valois*) et dans son finage pour

un chapon de cens (1300, lundi avant Saint-Thomas apôtre en décembre). Original parchemin. — Charte du même duc faisant connaître qu'en sa cour de Mirecourt, Richard de Valleroy, a donné «pour Dieu et em pure asmosne» à l'abbé et au couvent de Bonfays, sept sous toulois de cens que Fririas de Vallois lui devait annuellement sur tout ce qu'il avait «pour raison de partage» avec Fririas au ban et finage de Vallois «achans et a ville». Si Richard ne pouvait payer les sept sous, Fririas devrait se substituer à lui. En échange de cette donation, les religieux devront chanter toutes les semaines une messe du Saint-Esprit du vivant de Richard, et après son décès, une messe de *Requiem*, avec anniversaire (1300, jour de fête Saint-Benoît en mars). Original parchemin. — Vente par Viry Bonne Toile de Maziroit (*Maiserois*) à Jehan Roubert, de Pont, de deux pièces de terre au ban de Vallois, pour la somme de 16 gros d'argent (1408, 25 février). Original parchemin. — Engagement pour douze ans par Moingette, fille de Jehan Lou Robbier de Dommartin-lès-Vallois (*Domp martin ensent Valloix*) de tout ce qu'elle a au ban et finage dudit lieu, pour la somme de seize florins, à dix gros par florin (1427, 3 janvier). Original parchemin. — Vente à l'abbé de Bonfays, Demenge de Villers, par Moingette, veuve de Poirouselz de Vallois, et ses enfants, de trois «endens»⁹⁰ de pré, sis dans la prairie de Pont, à côté d'autres trois endents appartenant déjà à l'abbaye, et d'un petit champ au finage de Vallois, moyennant le prix de 5 francs (12 gros par franc). — Témoins, Jehan de Chitel de Vallois et Jehan dit François de Lerrain (1432, 29 septembre). Original parchemin. — Acensement par l'abbé Nicole de Châtenois à messire Didier Richard, prêtre de Vallois, à Pierre, son frère et à Jehan de la l'Eau (*de lay lyave*), d'une pièce de pré au ban de Vallois, *On Chitel*, à côté du bief du moulin de l'abbaye, ainsi que du bief et de la place du moulin, moyennant deux chapons de cens annuel (1507, 7 août) ; transport, par le susdit Didier Richard, résidant à Bonvillet, aux prévôt et chapitre du «Chastel» de Darney, de tout ce qu'il a au moulin et battant, bief et cours d'eau sis au ban de Vallois *On Chitel*, ainsi qu'une curtille au même lieu (qu'il reprend à cens du chapitre) chargée d'un chapon du à l'abbaye de Bonfays, chapon que Richard ou ses héritiers s'engagent à payer au chapitre de Darney. En échange, le chapitre sera tenu de célébrer l'anniversaire de Didier Richard (1558, 26 mai) ; Confirmation de ce transport par Gérard, fils de feu Jehan de Leave de Vallois et ses «paixoniers» et ayant cause (1528, 5 septembre) ; Acensement par l'abbé Thiery Deschault et le couvent de Bonfays, au chapitre de Saint-Nicolas de Darney, d'une pièce de pré, du bief et de la place du moulin, le tout sis au ban de Vallois, *a Chitel*, moyennant un cens annuel de deux chapons (1528, 20 mai). Copies contemporaines transcrites à la suite les unes des autres. — Vente par Pierre de Vallois à Collin Monget, de Pont près Bonfays, de plusieurs champs et pièces de pré sis au ban de Vallois, moyennant dix-sept francs de principal et trois gros «au vin» (1508, 19 mai). Original parchemin. — Echange de terres aux Vallois entre Colin de Pont, de Vallois, prêtre, et Jehan de la Leave (1515, 25 mai). Original parchemin. — Vente à l'abbé de Bonfays, Nicole du Breulx, par Ydatte, veuve de Jehan de Leawe, de Vallois, et ses enfants Andreu, Gérard et Jehan, d'un franc de rente, assigné sur des pièces d'héritage au ban de Vallois, pour la somme de vingt francs de principal (1523, 25 mai). Original parchemin. — Acensement par Thierry Deschault, abbé de Bonfays, à Nicolas, fils de Simonin d'«Ensens Vallois», de plusieurs pièces de terre au ban de Vallois, moyennant un cens annuel de deux resaux d'avoine, mesure de Mirecourt (1526, 2 juin). Copie papier contemporaine. — Donation à l'abbaye de Bonfays par Jehan, fils de feu Jehan de la Leawe, de Vallois, «âgé d'environ quinze ans», comme l'ont certifié son beau-père et sa mère, de tous ses biens meubles et immeubles, à la condition toutefois qu'il les possédera jusqu'à ce qu'il ait l'âge de recevoir «l'office sacerdotal», ce qui permettra de l'«entretenir aux escole». La première messe de Jehan sera dite aux frais de l'abbé et du couvent ; après quoi, il recevra la même prébende et portion que les autres religieux. L'abbé Estienne de Marsay et le couvent ont accepté et ont confié la direction du jeune homme et la surveillance de ses biens à frère Colin, religieux de l'abbaye (1545, 26 juillet). Original parchemin. — Enquête testimoniale faite au nom de l'abbé Nicole *Predicatoris*, tendant à prouver qu'une pièce de pré *On prey des Breulx*, au ban de Vallois, est bien de la donation de Jehan, fils de Jehan de la Leawe (1564, 14 juin). — Echange de terres aux Vallois entre l'abbé Nicole *Predicatoris* et Nicolas Hazart, de Vallois (1566, 8 novembre). Original parchemin. — Quittance d'un chapon du annuellement à l'abbaye par Thomas Brabant, de Dommartin-les-Vallois (1570, 12 février). — Enquête testimoniale au sujet du paiement d'un cens sur un terrain dit la Poirurulle, au finage de Vallois (1570, 20 février). — Main-mise sur quelques terres de Vallois (Celles de feu Jehan de Châtel, de feu Pierre Robert, et des cinq sœurs qui

⁹⁰ De *Andena*, mesure de terrain qui signifie *enjambée* ou espace que peut faucher un homme d'un coup de faux (Du Cange).

n'avaient pas payé les cens dus à l'abbaye (1571). — Echange de terres à Vallois entre l'abbé Nicole *Predicatoris* et Didier Poirot de Vallois (1572). — Accord entre l'abbé Nicole *Predicatoris* et les ayant cause des trois témoins précédemment cités au sujet du paiement des cens (1572, 18 juin). — Reconnaissance par les héritiers de Demenge de Chitel d'un cens du à l'abbaye sur le champ de la Poirieulle, cens qui n'a pas été payé depuis l'année 1635 et dont l'arriéré monte à 35 poulets et 70 douzaines d'œufs. Cet arriéré de cens leur a été réduit à un écu blanc à condition qu'il feront chacun un voyage à la scierie de Vioménil pour amener des planches nécessaires aux réparations de l'abbaye, et qu'à l'avenir ils payeront solidairement tous les ans une poule et vingt-quatre œufs (1671). — Renonciation par Thomas Simonin, de Lerrain, à l'acensement d'un champ au *Chaufour*, finage des Vallois, après paiement des arrérages de cens dus à l'abbaye (1678). — Déclaration de plusieurs habitants des Vallois qui reconnaissent n'avoir aucun droit de vaine pâture dans la curtille dite le Petit Fays, appartenant à l'abbaye (1738).

1274-1738

XVI H 32

(Liasse). — 20 pièce papier.

Pieds-terriers des Vallois (XVIII^e s.). — Déclarations des héritages, prés ou terres sis au finage des Vallois et appartenant à l'abbaye (XVIII^e s.). — Etat des cens dus par des habitants des Trois Vallois aux religieux de Bonfays (XVIII^e s.).

Baux des terres des Vallois (1626-1784).

XVII^e-XVIII^e s.

XVI H 33

(Liasse). — 71 pièce papier.

Procès entre l'abbaye et des habitants des Vallois au sujet du paiement d'un cens (1655-1673).

1655-1673

Varmonzey.

XVI H 34

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

Bail passé par les religieux à Nicolas Dombrot, négociant à Varmonzey, de la ferme du Faxal, pour neuf ans, moyennant un canon annuel de 1 782 livres de France (1773).

1773

XVI H 35

(Liasse). — 1 cahier de 10 feuillets papier, 4 plans.

Bois. — Recueil de titres concernant les bois de Vionchenois et du Boulois (1228-1558). Tous ces titres, sauf un, sont transcrits au cartulaire, sous les rubriques *Pont et Vionchenois*⁹¹. Ces copies, exécutées en 1596 par le notaire Roussel, sont beaucoup plus correctes que celles du cartulaire ; le notaire a eu en mains les originaux dont il décrit les sceaux. La pièce de ce recueil qui n'existe pas au cartulaire est une requête adressée au duc de Lorraine par les religieux afin de faire rapporter une ordonnance qui accorde des matériaux à prendre dans les bois de Bonfays, dont le Vionchanois, pour permettre aux habitants de Ville de reconstruire leurs maisons détruites par le feu (1558).

Plans des bois de Pont, du Fays, du Rond Champ (finage de Pont), de Maximois (finage de They-sous-Montfort), de Berlinbois et de la Leau (finage de Bonfays) dressés par Jacquemin, arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts de Mirecourt (1766).

1228-XVIII^e s.

XVI H 36

(Liasse). — Registre de 124 feuillets papier (en très mauvais état).

Cens et rentes. — «Copie d'un registre qui fait mention des lieux et habitans des dits lieux qui doivent cens et rentes à l'abbaye de Bonfay : lequel registre signé Gonbaly⁹² avec paraphe 1446. Le premier feuillet est tellement effacé qu'on n'a pu déchiffrer que ce qui suit :

L'an de grace N. S. 1446 fut encommancié ly present registre..... et censes qui sont chacun an dubs..... de Bonfays..... frère Didier de Grand..... après par la grace de Dieu fut esleu abbé de Flabémont le dix-huitieme jour du mois de may [1450].....» ; il y est question de la venue à Langres du roi de France, du pillage de l'abbaye par les troupes françaises, du passage du roi de France et du roi de Sicile à Darney, à Mirecourt et à Epinal, d'un séjour à Nancy et en Allemagne, «ou il fiet

⁹¹ Ci-dessus, XVI H 1, p. 108, 109 et 114.

⁹² On le trouve peu après ainsi désigné : *Jobannes Gonbali de Gigneyo*, prêtre et notaire de la cour de Toul et du roi de Sicile, et ailleurs : *Jehan Gombault, de Gigney*, prêtre.

grant domaine au pouvre peuple».

Etat des cens et rentes à Légéville, Bainville, Frenoy, Rancourt, Madecourt, Begnécourt, Adompt et Gelvécourt, les Ableuvenettes, Dommartin-lès-Ville, Les Forges-devant-Epinal, Harol, Thiélouze, Dompaire, Mattaincourt et Hymont, Mirecourt, Remoncourt, Pont-lès-Bonfays, Les Vallois et Dommartin, Lerrain, Escles, Esley, Monthureux, Saint-Baslemont, le Ban de Blaye, Maroncourt, Valleroy-aux-Saules, Hagécourt, Bouzémont, Bouxières, Gigney, Gorhey, Le Faxal.

Page 46 : Reconnaissance par devant l'abbé Nicole *Predicatoris* par Didier et Jehan Hanry, frères, des Ableuvenettes, d'un cens sur un pré à Légéville (1565, jour de l'Exaltation Sainte-Croix) ; — p. 55 : Acensement à Symon, fils de Jehan Gérard, de Thiélouze, de plusieurs terres sises au ban de Girancourt (1443, 2 septembre) ; — p. 63 : Acensement à Colette, veuve de Ferry de Mattaincourt, d'une maison à Mattaincourt (1446, 27 mars) ; — p. 135 : Echange entre l'abbé Etienne Morizot et Collin le Charpentier, de terres sises au finage des Vallois et dépendant du gagnage de Bahelieux (1502, 18 novembre) ; — p. 141-182 : Acensements par les abbés Etienne Morizot et Nicole de Châtenois, de terres à Gelvécourt, Begnécourt, de la Grange du Faxal, du moulin de Vallois, de terres aux Ableuvenettes, à Rapey, à Rancour, à Remoncourt, à Fomerey (1499-1508)⁹³ ; — p. 185 : «Copie d'un registre portant remembrement et reconnoissance des rentes et cens dus à l'abaie de Bonfay par des habitants d'Adompt, de Begnicourt et de Gelvécourt. Sig. C. Taboureur, etc. 1631».

XV^e-XVII^e s.

XVI H 37

(Liasse). — 17 pièces papier, dont 2 imprimées.

Pièces diverses. — Marché avec le tuilier de Valfroicourt pour des tuiles destinées à l'aile des bâtiments de l'abbaye rétablie dans le courant de la «campagne dernière» (1738). — Compte d'un huissier de Mirecourt (1701). — Quittance de droits d'amortissement pour des acquêts à Mirecourt et à Mattaincourt (?) (1751).

Extraits de publications, lettres patentes, arrêts relatifs à la main-morte, aux rentes des communautés, aux cures, aux dîmes, etc., en général (XII^e-XVIII^e s.).

XII^e-XVIII^e s.

⁹³ Il y a dans le corps du registre, d'autres extraits d'acensements, quelquefois très courts, la plupart du temps non datés, venant à l'appui des mentions.